
L'Antisémitisme en Égypte

1ère Partie : 1840 - 1936

ASPCJE - E. Gabbay

L'ANTISEMITISME EN EGYPTE

1ère Partie 1840-1936

Sommaire

Avant-propos

I.	LES JUIFS D'ÉGYPTE AVANT 1840	4
II.	L'AFFAIRE DE DAMAS en février 1840 et ses conséquences sur l'évolution des juifs d'Egypte 1840 – 1877	6
III.	LES ACTES d'ANTISEMITISME de 1870 à 1903	8
III.1.	Damanhour 1873 et 1877 : un cas à part	8
III.2.	Alexandrie 1870 et 1880 : accusations de meurtre rituel portées par les Grecs	10
III.3.	Alexandrie 1881 – affaire Fornaraki : accusation de meurtre rituel portée par les Grecs, pour une affaire qui aura un écho international	12
III.4.	Port Saïd 1882 et 1883 : rumeurs et manifestations antisémites organisées par les Grecs	15
III.5.	Port Saïd 1892 – Le Caire 1901 : toujours les Grecs	16
IV.	LES ACCUSATIONS de MEURTRE RITUEL - DE LA RUE VERS LA PRESSE – 1890 - 1914	18
IV.1.	Les accusations de la presse syro-libanaise et grecque : 1890 – 1901 – 1903	18
IV.2.	La "contre-attaque" : émergence de la presse juive en langue arabe en 1903	21
V.	LE PROSELYTISME – LES CONVERSIONS – LA CALOMNIE de MEURTRE RITUEL TOUJOURS VIVACE	22
V.1.	Les conversions (1914)	22
V.2.	Scandale au Collège Sainte-Catherine – Alexandrie - Mai 1925	23
V.3.	L'affaire Morabia au Caire (Sept. 1925)	27
V.4.	L'Abbé Jean-Marie Cattaoui de Menasce (1932)	28
VI.	CONCLUSION	28

Avant Propos

Cette étude sur l'antisémitisme en Egypte des années 1840 à 1936 a été menée à partir des ouvrages, thèses, articles de presse et autres, listés en bibliographie ; les institutions telles que la BNF, le Ministère des Affaires Etrangères français, l'Alliance Israélite Universelle, en mettant continuellement de nouvelles archives à disposition, en particulier sur leurs sites internet, offrent un recueil inestimable et renouvelé de documents historiques.

La période qui nous occupe démarre par "l'affaire de Damas". Bien que géographiquement hors d'Egypte, elle est la première borne de cette étude du fait de son exemplarité quasi caricaturale, de son retentissement et de ses conséquences dans le pays à la fin du règne de Mohamed Ali.

Même si la situation des juifs d'Egypte s'améliore progressivement, les événements antisémites - sauf exception - se serviront directement, puis plus perversément mais toujours venimeusement, de l'antique accusation de meurtre rituel. Ces actes antisémites, d'abord le fait de populations crédules et incultes, seront petit à petit "portés" par des notables, grecs, syriens... Bien que les autorités religieuses chrétienne et musulmane édictent depuis le moyen âge bulles et firmans pour affirmer que l'accusation de crime rituel contre les juifs est une contre vérité et que son utilisation sera punie, rien n'y fait : cette accusation sera une constante vivace de ces événements et sera même développée dans des éditions religieuses du début du XXème, diffusées aux élèves du collège Sainte Catherine dans l'affaire qui fit justement scandale en 1925 à Alexandrie.

Nous verrons comment l'antisémitisme s'exprime d'abord dans la rue... puis dans la presse... et dans les écoles congréganistes, comment le contexte politique rendra difficile le juste dénouement de ces affaires graves et parfois tragiques, alors même qu'aucune autorité ne peut donner foi à ces accusations moyenâgeuses, et comment les juifs d'Egypte s'organiseront pour y faire face.

Nous avons jugé utile de joindre à ce texte quelques documents historiques majeurs, bulles, firmans, rapport du consul de France à Damas, articles de presse..., dont la lecture rend plus vivant le sujet qui nous occupe et crédible la restitution que nous vous en proposons, dans l'ordre :

- Affaire de Damas 1840 : voir [lettre-damas-Ratti-Menton](#) et sa [transcription](#) , ainsi que le **Firman du sultan Abdul Meghid du 12 Ramazan 1256 (1840)**
- **Affaire Fornaraki - 1881 : Recueil de Léonce Meyra "Les Grecs d'Alexandrie et la presse française"**
- **« Echo de l'affaire Beylis, un article tendancieux »**
- **Scandale à l'école Sainte Catherine – 1825 : la brochure 1252 de la « vie des saints » imprimée dans les années 1920 à Paris par Feron Vrau , relatant la « vie de Saint Vernier martyrisé par les juifs à Wesel en Silésie », type de brochures distribuées au élèves de l'école **Feron-Vrau – La vie des saints – Saint Vernier****

I. LES JUIFS D'ÉGYPTE AVANT 1840

Le monde arabe est un monde musulman traditionnel, où les minorités non musulmanes, juive et chrétienne, sont considérées comme ahl al-dhimma, "peuple du pacte", pacte mis en place par Omar, un des généraux de Mahomet ¹. En tant que dhimmis, ces minorités sont soumises à un statut d'infériorité avec des règles strictes, mais jouissent de la protection physique des personnes et des biens. Ce statut était encore appliqué en Égypte à l'arrivée de Mohamed Ali avec plus ou moins de rigueur. Pendant les périodes de stabilité économique et sociale les contraintes se desserrent et la liberté est plus grande, comme pendant le haut Moyen Âge (800-1250) ou le 16e siècle sous les Ottomans.

Le XVIIe et le début du XVIIIe siècle a consacré l'importance du rôle que jouaient les juifs dans le grand commerce avec l'Europe, comme on peut le lire dans les bilans des marchands francs ^{II}.

En 1727, pour se rendre indépendants, les commerçants juifs d'Alexandrie tentent de constituer "*une compagnie de marchands juifs riches et accrédités*". Ils ouvrent un bureau "*dans lequel ils achètent et vendent, prennent et donnent en troc les marchandises qui viennent de chrétienté, et toutes celles qui peuvent se tirer de l'Égypte*" ¹. En 1747 le consul de France estime que le juif Abraham Serrano est "*le plus riche marchand du Caire*".

La puissance de la communauté a longtemps reposé sur le rôle que certains de ses membres jouaient dans l'administration financière de l'Égypte grâce aux capitaux qu'ils pouvaient réunir. Ils sont les banquiers des janissaires et administrent les principales fermes pour leur compte, en particulier celle des douanes, passée sous leur contrôle au XVIIIe siècle. La situation des juifs est toutefois assez ambiguë : ils jouissent d'une relative liberté, exercent des métiers variés, mais sont soumis à des usages vexatoires et "*bafoués par le commun des Turcs et des chrétiens*". Ils se trouvent cependant fort bien en Égypte où ils se sont "*rendus nécessaires depuis plusieurs années*" ².

Les choses changent à **partir des années 1770** avec l'avènement d'Ali Bey.

Après avoir en 1768 fait battre à mort et dépouillé le douanier juif d'Alexandrie Yousouf Lévi, Ali Bey fait arrêter en janvier 1769 le douanier juif de Boulac Ishaq al Yahoudi et le fait exécuter ³. Cinq mois plus tard des notables juifs sont obligés de payer 20.000 riyals. Le judaïsme égyptien est ruiné. Enfin en septembre 1769, des Syriens catholiques remplacent les juifs à la tête des douanes : ce changement, écrit le consul de France à Alexandrie dès novembre 1769, "*a ruiné entièrement la nation juive*".

Les historiens s'interrogent sur ce qui a pu provoquer le déclin massif des juifs d'Égypte et particulièrement au Caire pendant la trentaine d'années qui précède l'arrivée de Bonaparte.

Jacob Landau ⁴ émet une hypothèse : deux documents portugais indiquent qu'à la suite d'une puissante émeute survenue le 18 décembre 1734 au Caire, le quartier juif a été détruit, le vizir et le juge des juifs ont été tués, les cadavres des habitants jonchent les rues. Le document parle de 48 000 morts. Ce chiffre paraît un peu exagéré, mais Landau imagine qu'à la suite de l'anarchie qui s'est installée avec l'avènement d'Ali Bey, une destruction physique d'une partie de la communauté a pu avoir lieu.

Le 30 juillet 1798, Napoléon Bonaparte débarque sur la côte égyptienne à la tête de 40 000 hommes. Cette incursion de l'armée française en Égypte, alors sous occupation turque, est le point de départ de la pénétration physique de l'Europe au moyen Orient.

¹ Le calife Omar Al Kattab (634-644), [ou Omar Al Aziz (717-720)] légifère le premier sur le statut de Dhimmi, à l'usage des croyants non musulmans vivant en Dar al Islam, la terre de l'islam. (Histoire des juifs.com : Le pacte d'Omar). Voir aussi : Robert Mantran, *L'expansion musulmane*, Presses Universitaires de France, pages 262-263. A. Fattal, *Le statut légal des non-musulmans*, pages 72 et suivantes.

^{II} En 1732 les marchands Michel et Dou avaient des débiteurs juifs pour 668.951 paras sur les 2.534.000 qu'on leur devait au total au Caire, soit plus du quart (Archives Nationales, Caire, B 1 321 24 mars 1732) cité par André Raymond, *Artisans et commerçants au Caire*, p. 462

A cette date, on estime le nombre de juifs à quelques centaines (600) pour Alexandrie et à environ 3000 pour Le Caire.

L'occupation française va durer trois ans. Elle laisse la place à Mohamed Ali, officier de l'armée ottomane.

Mohamed Ali arrive en Égypte en 1801 à la tête d'un contingent albanais de l'armée ottomane. L'expédition française touche à sa fin, Mohamed Ali s'empare du pouvoir au Caire par un coup de force et obtient de la Porte sa nomination comme pacha. Il régnera sur l'Égypte jusqu'en 1841. En 1811 il se débarrasse définitivement des mamelouks en faisant exterminer plus de 480 d'entre eux dans un guet-apens à la Citadelle. 600 autres en province sont égorgés sur son ordre. En 1831 il conquiert le Hejaz, la Palestine, la Syrie et le Soudan. Il régnera finalement comme Pacha héréditaire d'Égypte reconnu par la Porte et les grandes puissances.

A partir de 1805 la situation des juifs s'améliore lentement : Mohamed Ali décrète l'égalité de toutes les religions, sans toutefois supprimer les taxes spéciales que payent les minorités. Petit à petit, les autorités abandonnent les humiliations traditionnelles pratiquées du temps de l'occupation mamelouke ou turque. Mais, même si le comportement de la population musulmane à l'égard de la communauté juive s'améliore à l'image de l'impulsion donnée par les autorités, les vieux préjugés antijuifs restent présents.

Vers le milieu de son règne, soit vers 1820, il y a en Égypte environ 5000 juifs, autochtones ou transfuges de l'empire ottoman, de Morée et d'Italie principalement. Petit à petit viendront des juifs de tout le bassin méditerranéen. Le vice roi cherche à faciliter les relations entre les diverses composantes du pays et à combattre l'esprit fanatique, il autorise la construction de nouvelles synagogues. Jacob Landau dit de cette époque qu'elle est une lutte constante pour la survie, où les juifs essayent de se débarrasser des conditions discriminatoires encore infligées par la population.

Voilà ce qu'écrit entre autres William Lane ⁵ en 1833 :

"Ainsi, nous ne pouvons douter que les juifs sont détestés par les musulmans bien plus que ne le sont les chrétiens. Il n'y a pas si longtemps ils avaient l'habitude d'être souvent bousculés dans les rues du Caire, et parfois d'être battus pour être passés à droite d'un musulman. Actuellement ils sont moins opprimés, mais ils n'osent toujours pas dire un mot de protestation lorsqu'ils sont vilipendés ou battus par l'arabe ou le turc le plus insignifiant ; souvent un juif a été mis à mort sur une simple accusation fautive et malveillante qui l'accuse d'avoir professé des mots irrespectueux envers le Coran ou le prophète. Il est courant d'entendre un arabe injurier son âne fatigué, et, après l'avoir invectivé d'épithètes variées, traiter enfin la bête de juif....."

Les juifs en Égypte mènent une vie généralement fort tranquille ; en vérité, peu sinon personne, excepté leurs coreligionnaires, les fréquenteraient. Leur régime les rend très corpulents, mais ils sont considérés comme un peuple sobre. Les plus riches s'habillent bien chez eux, mais avant de sortir ils mettent un habit simple et même miteux ; leurs maisons ont un air pauvre et sale vues de l'extérieur, alors que plusieurs d'entre elles ont des chambres remplies de beaux meubles. Chez eux ils ne sont pas aussi stricts que les autres orientaux qui éloignent leurs femmes des étrangers, et même de leur propre nation ou des français. Il arrive souvent qu'un visiteur européen soit introduit dans le logement d'une famille juive où les femmes reçoivent l'étranger sans se voiler. Nous trouvons la même chose auprès des familles chrétiennes de Syrie résidant au Caire. Il semble y avoir beaucoup d'intrigues dans la juiverie, mais pas de courtisanes avérées. Les pauvres sont confrontés à une très grande misère, plusieurs d'entre eux n'ayant d'autre moyen de subsistance que les aumônes qu'ils reçoivent de leurs coreligionnaires fortunés."

Cette situation est confirmée par Antoine Barthélemy Clot Bey ⁶ :

"On compte environ 7.000 Juifs, dont la plus grande partie habitent au Caire un quartier distinct. Il y a parmi eux environ 1200 Karaites. Mohamed Ali les a émancipés des avaries qu'ils subissaient autrefois ; il leur accorde la même protection qu'aux autres cultes ; ils ont huit synagogues..."

Les Juifs d'Égypte habitent principalement le Caire. Ils y ont un quartier à part dont les rues sont étroites, sombres, sales, infectes ; elles sont fermées par des portes guichetées, et ils se séquestrent complètement lorsqu'ils le veulent du reste de la population du Caire...."

Leurs maisons sont rapprochées, mal divisées et de pauvre apparence. Les Juifs diffèrent moins sous le rapport physique des autres habitants de l'Égypte que les Israélites d'Europe des nations au milieu desquelles ils vivent. En général ils sont mal vêtus. Leurs habits sales et déchirés, leurs figures sont hâves ; on attribue leur apparence malade à la consommation excessive qu'ils font d'huile de sésame.

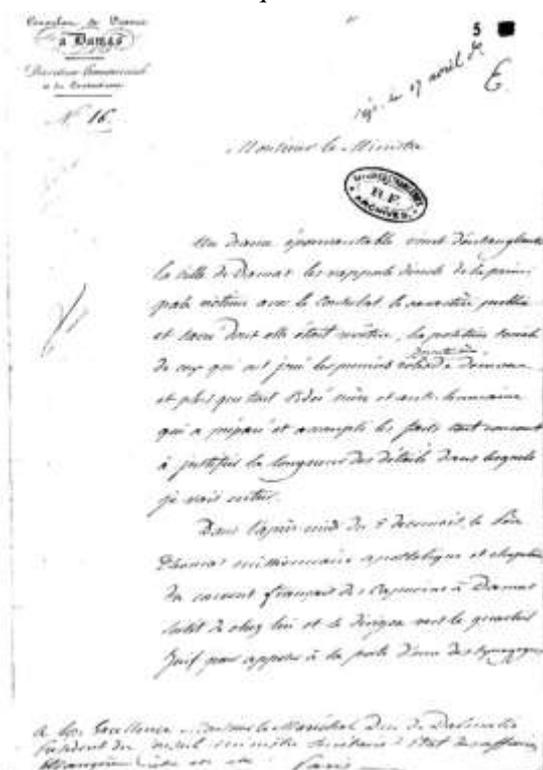
Ils sont ignorants, très religieux et d'un fanatisme qui semble aigri et exalté par les nombreuses vexations, par les persécutions de tout genre dont ils ont été victimes jusqu'à ce jour. Ils sont actifs, souples, insinuants, industriels et ne dédaignent aucun moyen de faire les bénéfices les plus minimes. Leurs mœurs sont en général pures et sévères. Leurs femmes, comme celles des musulmans et des coptes, sont scrupuleusement voilées. Il n'y a point parmi eux de courtisanes...

La race israélite est celle qu'abhorrent et que méprisent le plus les musulmans. Ils croient que l'islamisme est plus haï par les Juifs que par toute autre nation. En parlant d'un ennemi acharné, les musulmans disent : "Il me hait de la haine d'un Juif". Dans le dernier siècle, il arrivait encore assez souvent que des Israélites fussent mis à mort sur la simple accusation vraie ou fautive d'avoir prononcé contre le Coran des paroles irrespectueuses...

Aujourd'hui, le pacha a étendu sur eux la généreuse tolérance qu'il a montrée envers toutes les religions. Ils jouissent dans les Etats de Mohamed Ali de plus de liberté et d'une protection plus efficace que dans toutes les autres parties de l'empire ottoman."

II. L'AFFAIRE DE DAMAS en février 1840 et ses conséquences sur l'évolution des juifs d'Égypte 1840 – 1877

Vers la fin du règne de Mohamed Ali, un grave incident se produit à Damas, où vivent à l'époque près de 20 000 juifs. Le 5 février 1840, le père Thomas de Campagniano, un moine capucin d'origine sarde et son domestique sortent de leur couvent et ne reviennent pas le soir. Le père Thomas vit à Damas

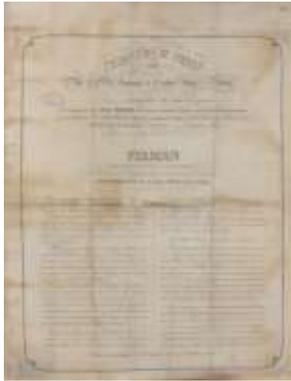


depuis des décennies et est connu pour les soins qu'il prodigue à des malades de toutes confessions. Deux jours après sa disparition le consul de France, le compte Benoît de Ratti Menton fait lancer une enquête, car les capucins sont placés sous la protection de la France. Le consul de France reprend à son compte la rumeur publique qui accuse les juifs de crimes rituels et fait pression sur le gouverneur de la ville Chérif Pacha qui arrête quelques juifs, et réussit à les faire avouer sous la torture. Les juifs sont accusés d'avoir tué le père et son serviteur pour utiliser leur sang dans la fabrication des azymes de la Pâque juive ⁷. Le rapport du 29.02.1840 rédigé par le consul de France à l'attention de Thiers, son ministre des Affaires Etrangères, est édifiant et on a aujourd'hui du mal à croire qu'une " démonstration " aussi grossièrement et tragiquement manipulatrice ait été l'œuvre d'un représentant de la France au 19^{ème} siècle ! Ce rapport a été récemment mis à disposition sur le site du ministère des affaires étrangères – archives des consuls de France ⁸ ; vous pouvez le consulter ci-joint [lettre du consul de France Ratti-Menton](#), ainsi que la [transcription](#) que nous en avons faite pour en faciliter la lecture.

Cet affaire aurait pu passer inaperçue mais le contexte politique est complexe. La Syrie depuis 1832 est sous l'autorité de Mohamed Ali lequel cherche à gagner son autonomie par rapport à la Sublime Porte. Il est soutenu par la France dans cette démarche, alors que la plupart des autres pays soutiennent la Turquie qui cherche la réintégration de l'Égypte dans

l'empire. Mohamed Ali ne peut sans conséquences se "désolidariser" directement de la France sur cette affaire.

Toutes les communautés juives d'Europe et d'Orient s'activent. Les consuls des pays autres que la France interviennent auprès de Mohamed Ali. Finalement les tortures cessent. Thiers, lorsqu'il reçoit le rapport du consul Ratti Menton, fait pression sur Mohamed Ali pour l'empêcher d'intervenir auprès du gouverneur de Damas en faveur des juifs injustement accusés. La presse parisienne s'empare de l'affaire. Une bataille s'ensuit entre les défenseurs de la prééminence de l'église et les républicains, mais la France s'entête dans le soutien de son consul Ratti Menton.



Montefiore, délégué par les juifs anglais, Crémieux et Munk, par les juifs français, n'ont d'autre recours que d'intervenir directement auprès de Mohamed Ali, auprès de qui ils se rendent en août 1840. Entre-temps les juifs d'Alexandrie sur le conseil du consul d'Autriche, ont remis une pétition à Mohammed Ali qui se termine ainsi : "... *ce n'est pas à votre pitié pour nos coreligionnaires que nous faisons appel : nous demandons justice* ".

Sur le chemin du retour passant par Constantinople, Montefiore obtient une audience du sultan Abdul Meghid à l'issue de laquelle le sultan publie un firman déclarant que l'accusation de meurtre rituel est une calomnie sans fondement ⁹.

L'affaire est enfin terminée et gagnée en Égypte pour les délégués juifs. Montefiore profite de sa présence en Égypte pour demander à Mohammed Ali de lever la pression financière sur les juifs d'Égypte. C'est aussi le moment du recensement des juifs d'Alexandrie ¹⁰.

De 1841 à 1848 Mohamed Ali malade laisse la place à son fils Ibrahim qui décède en 1848, un mois avant son père. Ibrahim, nourri des idées libérales de son père, combat encore plus que lui l'injustice et l'humiliation qui sévit encore contre les minorités. On raconte que les musulmans s'étant plaints à Ibrahim de ce que les infidèles montaient les chevaux comme les musulmans, Ibrahim Pacha répondit ironiquement qu'à l'avenir les musulmans devaient monter des dromadaires pour être au dessus de tous les infidèles ¹¹. Entre 1850 et 1870, la situation des juifs continue petit à petit à s'améliorer. Beaucoup de juifs rayas (sujets de la Porte) dont les familles résident en Égypte depuis plusieurs générations, possèdent une nationalité étrangère. Ces nationalités ont été acquises à l'époque de la domination ottomane lorsque les juifs, pressurés par des gouvernants sans scrupules, cherchent à se soustraire à l'arbitraire et à être protégés par une puissance capitulaire. À cet effet quelques notables parmi les plus aisés tentent, moyennant finance, d'acquérir des postes honorifiques de vice-consul. Le docteur Bowring dans son rapport de juillet 1839 au Foreign Office ¹² dénonce la conduite "scandaleuse" des consuls qui sous prétexte de s'en tenir aux traités, trafiquent des protections accordées aux juifs rayas qui cherchent à se soustraire à la juridiction du pays : "*le système de protection*" dit-il "*est la source de grands abus en Égypte et en Syrie... En réalité, ce trafic dans les protections a été jusqu'ici une source de revenus considérables pour les consuls des petites puissances et on dit que la vente du poste de vice consul dans le but de protéger le titulaire se pratique sur une grande échelle, car pareille protection a deux avantages : elle permet au titulaire d'éviter le paiement de ses dettes et d'appuyer sa propre réclamation contre les autres*".

Cette assertion est confirmée par Ibrahim Pacha au consul d'Angleterre en Égypte, Mr. Campbell à qui il confie ¹³ : "... *les consuls ont pris sous leur protection les riches commerçants rayas sous la dénomination de courtiers, drogman, janissaires, etc.... ; ils ont donné asile aux déserteurs et aux recrues réfractaires (du service militaire) qui ont toujours fait opposition à l'autorité locale quand elle prenait des mesures de police ; ils ont donné des patentes consulaires à des rayas dans de petits ports où il n'y a ni résident européen, ni commerce.*"

Avec l'acquisition des nationalités étrangères et le continuel desserrement de la pression des dirigeants du pays, la situation des juifs continue à s'améliorer. Un certain nombre de juifs commencent à

s'habiller à l'europpéenne. C'est le règne de Saïd Pacha (1854 - 1863) puis du khédivé Ismaïl (1863 - 1879).

Voici ce que dit, à propos des juifs d'Égypte, un rapport de l'A.I.U. vers le milieu des années 1860 ¹⁴: "... on remarque de grandes inégalités sociales : d'un côté, des fortunes considérables, de l'autre des misères navrantes, et entre ces deux extrêmes, une classe moyenne très importante, vivant dans une honnête aisance et animée du meilleur esprit de charité et de solidarité."

C'est à partir de cette époque, puis avec l'occupation anglaise de 1882, que les juifs d'Égypte deviennent des citoyens à part entière.

Pouvons-nous dire qu'à partir de ce moment l'antisémitisme disparaît totalement de la scène égyptienne ?

Non, une succession d'actes antisémites plus ou moins graves en témoigne, parmi lesquels ceux qui sont présentés ci-après.

Par la **calomnie de "crime rituel"**, les juifs sont accusés de voler des enfants chrétiens pour les tuer, les saigner et utiliser leur sang pour fabriquer les azymes de pâque. Cette calomnie est utilisée dans un certain nombre d'affaires, en particulier dans les événements provoqués par les Grecs à Alexandrie, Port Saïd ou Tantah au cours des trois dernières décennies du XIXe siècle en Égypte ; à la communauté grecque constituée en majorité de sujets ottomans s'associent parfois des maltais et d'autres chrétiens d'Orient.

Cette calomnie servira encore de support au prosélytisme des écoles chrétiennes au début du XXème, par exemple dans ce qui deviendra le "scandale de l'école Sainte Catherine".

En Égypte les accusations de meurtre rituel ne sont jamais le fait de la population musulmane. Les actes d'antisémitisme, biens réels, relèvent plutôt du **conflit entre 2 communautés**, bien évidemment nourri de "la haine du juif" évoquée plus haut.

III. LES ACTES d'ANTISEMITISME de 1870 à 1903

III.1. Damanhour 1873 et 1877 : un cas à part

Les événements de Damanhour des 7 novembre 1873 et 4 avril 1877 peuvent difficilement être rangés dans la catégorie des accusations de meurtre rituel. Ils sont tous deux le fait de la population musulmane "entraînée" par un même homme, Bassiouni Bêchera, dont Norman Stillman ¹⁵ nous fait remarquer qu'il est certainement chrétien comme peut-être aussi son ami médecin.

Deux témoignages émanant de la communauté juive de Damanhour et adressés à l'Alliance Israélite Universelle relatent ces événements ¹⁶. Nous restituons ci-dessous le premier témoignage, le second ayant la même tonalité :

"Nous prenons la liberté de vous rédiger la présente qui n'a pas d'autre but que celui de vous faire part des faits succédés chez nous afin de voir à quel point d'indignation sont arrivés à souffrir vos misérables frères habitant à Damanhour (près Alexandrie d'Égypte) pour les barbaries qui règnent jusqu'à présent en Égypte.

Le 17 du mois de Hesvan 5634 ¹ ayant trouvé un petit garçon jeté dans la rue avec le viril coupé, l'Autorité après avoir fait les recherches nécessaires a pu découvrir par le moyen de son père et sa mère que c'était un chien qui le lui a coupé et l'enfant fut envoyé à l'hôpital du pays pour y être soigné.

¹ 7 novembre 1873

Mais malheureusement était présent à la Justice un indigène nommé Bassiouni Bêchera qui, étant d'accord avec le médecin du pays, ont excité le père du garçon à dire que c'était le rabbin Moïse Salomon (Chohet du pays) qui a fait cette mauvaise action comme d'usage chez les Israélites de commettre des faits de ce genre, et le père du dit garçon se trouvant dans une extrême de la misère et croyant d'en retirer un grand profit il consentit à leurs conseils.

En effet le pauvre rabbin Moïse dont on parle fut assigné devant le Moudir^I qui voulut avant tout le mettre en prison ; mais le voyant découragé de cet accident fâcheux, renvoya la Cause à trois jours après, lui faisant intimation de se présenter lui avec les Israélites qui se trouvent à Damanhour.

Alors de Damanhour on a écrit à M. le Baron Jacques Menache Cattaoui au Caire et à M. Ibrahim Piha à Alexandrie leur informant de ce fait lesquels tout de suite ont envoyés des dépêches par le moyen du Gouverneur au Moudir afin de ne poursuivre le dit Rabbin Moïse ni le menacer.

Le Moudir suivant les dépêches ne poursuivit pas le susdit Rabbin mais lui demanda de déposer le fait en écrit pour être vérifié et le même s'en est adhéré.

Mais le dit Bassiouni Bêchera s'étant élevé en haut degrés toujours cherchait d'accuser les Israélites d'un crime et il a réussi en effet le septième jour de Pâques l'an 5637^{II} on nous a accusé d'avoir tué une petite fille, et jetée dans les lieux d'aisance de l'École.

Alors la plupart des turcs indigènes se réunirent et entrant dans l'École frappèrent les Israélites qui s'y trouvèrent, cassèrent l'armoire où il est la Loi Sainte cherchant partout la fille. A ce fait était présent le Juge du pays mais craignant l'insurrection n'osait rien dire. A trois heures de relevée on a trouvé la fille dans les champs et de nouveau on a écrit à M. le Baron Menache et à M. Piha qui s'engagèrent de tenter la Cause et de ne négliger pas mais ils n'obtinrent pas leurs promesses puisque chacun traite pour les propres intérêts et pas pour les intérêts communs et surtout dans ces cas que s'agit de l'honneur de tous les Israélites.

En conséquence nous nous sommes déterminés à vous adresser la présente invoquant votre assistance, certains que vous voudrez nous l'accorder, puisque l'Autorité locale ne cesse jamais de nous appeler de temps en temps pour ces affaires et nous ne pouvons plus souffrir ces barbaries en l'Egypte qu'à présent on peut dire partie de l'Europe.

Veillez donc, Messieurs, nous aider et faire que cette sottise n'existe plus et Dieu saura vous compenser de vos bienfaits^{III} "

Les juifs de Damanhour, très unis, veulent non seulement se disculper, mais avoir confirmation par la plus haute autorité du pays, le **Khédive**, que ces accusations sont malveillantes et non fondées. Écoutons la plainte de cet habitant anonyme de Damanhour :

"Tous ces faits, Messieurs, dérivent du Président du Tribunal de Damanhour nommé Bassiouni Bechara qui depuis longtemps cherchait faire une pareille révolution contre les Israélites. Lorsque nous avons dénoncé le fait au Comité d'Alexandrie et notamment aux sieurs le Baron Menache et Haïm Mondolphi ne voulurent même s'informer du fait et répondirent en ces termes : Que voulez-vous que nous fassions - Quittez Damanhour ! Voici Messieurs la réponse qui nous vint donnée par le Comité d'Alexandrie. Vous savez bien qu'il est impossible qu'un peuple puisse quitter une ville qui y demeure depuis trente années environ^{IV}.

^I Le Moudir est le gouverneur du district, mais il a toutefois une influence sur le juge.

^{II} 4 avril 1877

^{III} AIU, Egypte, I.C. 1, une lettre de Moïse Salomon et Moussa Serussi, à l'AIU, Paris, datée du 15 Septembre 1879, de Damanhour. Rappelons que Moussa Serussi est celui là même qui recueillit le thaumaturge, le Rab Yaacob Abou-Hassira. (cité par Jacques Hassoun : Nahar Mistrâim N° 4-5 novembre 1981, p. 26.)

^{IV} La présence des juifs à Damanhour est attestée depuis le haut Moyen-âge, il existe un échange de lettres entre Maimonide et le rabbin Halfon de Damanhour. Il existait aussi une vieille synagogue détruite en 1855 avant la construction de la synagogue

En cet état de choses, les Israélites demeurant Damanhour se trouvent en une position assez critique de sorte qu'ils ont décidé de vendre l'école de leur propriété sise à Damanhour afin de faire face aux frais nécessaires pour faire valoir leurs droits allant à Paris.

Par conséquent nous venons par la présente à vous prier chaudement de vouloir aider nos frères tombés dans les misères et persécutés partout et qu'ils ne comptent que sur votre secours.

Veillez faire, donc, tout le possible afin que ces fausses accusations ne soient pas entendues et surtout en Egypte qui est à présent ..."

Nous pouvons noter au passage dans ce document un véritable réquisitoire contre les notables d'Alexandrie pour qui ces incidents paraissent être sans importance.

Ils semblent trouver leur source dans la cohabitation parfois difficile des communautés musulmane, juive et chrétienne, difficultés qui perdurent après ces événements, et que l'on retrouvera par exemple à l'occasion du pèlerinage d'Abou Hassira, après la mort de ce dernier en 1880, pèlerinage qui donne souvent lieu à des incidents avec la population locale.

Voici en effet comment *La Réforme d'Alexandrie* du 16 janvier 1906 relate les incidents qui viennent de se produire à Damanhour à l'occasion du dernier pèlerinage :

"Nous avons mentionné dans notre numéro d'hier les différentes versions qui nous étaient parvenues des incidents de Damanhour.

Nous avons ajouté qu'en l'absence de tout communiqué officiel il nous était impossible de nous prononcer sur la gravité des faits.

Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui confirment sur plusieurs points certaines d'entre les versions auxquelles nous faisons allusion.

Au total, les incidents se bornent à une rixe assez grave entre Israélites et Musulmans.

Le rapport officiel communiqué à la presse par le Ministère de l'Intérieur et que nous télégraphie notre correspondant du Caire est très bref et ne donne pas beaucoup de détails.

Ce rapport rappelle que les Israélites ont l'habitude de fêter le rabbin Abou Hassira, dont la mémoire est vénérée et que, chaque année, ils vont en pèlerinage visiter son tombeau. Des familles entières venues de tous cotés s'y réunissent¹⁷.

Une bagarre eut lieu cette année avec des vagabonds indigènes, dont les suites ont été plutôt graves. Il y a eu quelques blessés dont les plus grièvement atteints nécessiteront 18 jours de traitement.

Le Rapport du Ministère ne dît-il rien sur les mesures de police prises en la circonstance ? Serait-il là-dessus, complètement muet.

Comme ce n'est pas la première fois, paraît-il, que le pèlerinage israélite est dérangé par quelques énergumènes nous aimerions savoir quelles précautions avaient été prises cette année ?"

III.2. Alexandrie 1870 et 1880 : accusations de meurtre rituel portées par les Grecs

Depuis l'affaire de Damas en 1840, les accusations de meurtre rituel se sont multipliées dans l'empire ottoman d'Europe et d'Asie.

Il est toutefois difficile de lier ces affaires avec ce qui se passe en Égypte, bien qu'il s'agisse des mêmes croyances archaïques. La presse locale et même la presse juive locale passe ces manifestations d'antisémitisme sous silence : c'est au travers de la presse occidentale, des archives des affaires étrangères françaises, anglaises, italienne et grecque, ainsi que de celles de l'Alliance Israélite Universelle que nous pouvons reconstituer des événements qui comme nous le verrons ont pris quelquefois une allure dramatique.

Ils concernent plus particulièrement la ville d'Alexandrie où les deux communautés, grecque et juive, pratiquent les mêmes types de métiers, et comme l'écrit, certainement avec pertinence, le consul de

France à Alexandrie : *"ce type d'événement se reproduit chaque année à l'approche de la pâque israélite, nous avons à déplorer dans notre ville des éclats de fanatisme excités par les plus sots préjugés"*.

C'est en 1870 que la vieille accusation de meurtre rituel renaît à Alexandrie après une accalmie de 20 siècles. En effet les origines de l'antisémitisme grec à Alexandrie remontent au premier siècle après Jésus-Christ, atteignant son point culminant au moment de la querelle qui avait mis aux prises Philon et Apion, et qui nous est rapportée par Flavius Josèphe.

Lisons le rapport du 29 mai 1870 rédigé par Robineau, secrétaire du comité d'Alexandrie de l'Alliance Israélite Universelle, à l'attention du bureau de Paris de l'Alliance (le rapport écrit en italien ¹⁸ est traduit par Mme Éliane Lumbroso) :

"Dans cette ville d'Alexandrie, le 21 avril (1870) à cinq heures de l'après-midi, un pauvre vieillard israélite de 60 ans environ (Abraham Sasson d'Alep) qui se promenait dans la rue, a été interpellé et accusé par un Maltais d'avoir essayé de kidnapper une petite fille d'environ quatre ans, la fille dudit Maltais. Sur la base de cette accusation, il a été conduit au poste de police et mis en prison. À la suite de cela, un procès a été instruit : ce procès résulte de toutes les circonstances et des contradictions des témoins Maltais eux-mêmes, plus que de la culpabilité de Sasson dont l'innocence est des plus évidentes.

Les chefs de la communauté israélite, sachant bien à quelle cause pouvait être attribué ce prétendu crime, intervinrent avec le maximum d'attention auprès des autorités locales, non seulement pour protéger ledit Sasson des préjugés de la foule qui calomnieusement accréditèrent l'accusation, mais pour lui réserver tous les droits, satisfaction et indemnisation si légalement il était reconnu innocent et, dans ce but, rien ne fut épargné, ni soins, ni dépenses.

Pendant ce temps, les Maltais, fort de l'assistance du drogman anglais envoyé avec lettre spéciale de la cour anglaise, autorité protectrice des Maltais, firent tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher une juste solution de cette affaire, et répandirent des rumeurs offensantes pour le judaïsme qu'ils accusaient d'avoir besoin du sang chrétien pour les azymes.

Les chefs de la communauté israélite (qui se trouve sous la juridiction et la protection autrichienne, et qui prévint cette autorité), ne comptant pas trop sur l'énergie des autorités locales, et connaissant la dignité de caractère du colonel Stanton, agent et consul général d'Angleterre, se décidèrent à l'informer de ce qui arrivait et à lui demander une intervention bienveillante, le 23 mai courant (1870).

Reçus par le haut fonctionnaire, les membres de la communauté présentèrent de nombreux arguments qui finirent par convaincre le colonel des injustices commises envers un pauvre vieillard.

Aussitôt Mr. Stanton demanda et obtint du ministère de l'intérieur, son excellence Chérif Pacha un ordre de libération immédiate de Sasson, sous caution.

Sasson, après tant de jours de prison, en sortit le 23 mai. Mais le procès n'est pas encore terminé, l'individu (Maltais) n'est pas encore jugé".

La lettre adressée au colonel Stanton, lettre se trouvant aujourd'hui au ministère des affaires étrangères britanniques, est en français, signée du président de la communauté israélite d'Alexandrie, Robineau et de ses adjoints ¹⁹.

L'affaire suivante à lieu en mars 1880 à Alexandrie. Le consul d'Italie G.B. Machiavelli rapporte les faits dans un courrier adressé le 1er avril 1880 à son ministre des affaires étrangères Benedetto Cairoli :

"Un enfant grec, jouant sur le balcon d'un appartement surplombant la synagogue, tomba dans la cour de cette synagogue. Cet événement donna aux Grecs une opportunité pour accuser les Juifs d'un complot. Quatre médecins examinèrent le corps de l'enfant et témoignèrent que l'enfant ne portait aucune trace de mutilations ou de blessures autres que celles provoquées par sa chute. Mais toutefois la foule grecque insulta puis attaqua les Juifs entraînant avec eux dans l'exaltation des Arabes. Le consul d'Italie demanda à la police de protéger les Juifs sujets Italiens, car un certain nombre d'entre eux avaient été insultés et attaqués. Quand une délégation de dignitaires Juifs s'adressa à lui pour avoir sa protection, il

demanda aussitôt aux autorités d'envoyer des renforts au petit groupe de police (400 fiers à bras) des forces d'Alexandrie. "

Trois jours plus tard Machiavelli écrit à nouveau à Cairoli que "l'ordre a été rétabli et que tout a été fait pour prévenir une nouvelle attaque contre les juifs, aussi bien les sujets italiens que les autres" ²⁰ .

III.3. Alexandrie 1881 – affaire Fornaraki : accusation de meurtre rituel portée par les Grecs, pour une affaire qui aura un écho international

Une année plus tard, en mars 1881, intervient une nouvelle affaire à Alexandrie. Cette fois, les émeutes qu'elle déclenche auront une répercussion dans toutes les capitales européennes.

Voyons les faits tels qu'ils ont été décrits dans le numéro du 14 avril 1881 du journal parisien de Clémenceau *La Justice* sous le titre "les Grecs à Alexandrie", repris dans le recueil publié par Léonce Meyra à Paris en 1881 ²¹ « Les Grecs d'Alexandrie et la presse française »

On peut noter avec intérêt les caractéristiques et les arguments mis en évidence par l'article : la population grecque est manipulée par des notables, avertissement est fait aux Grecs de préférer le terrain de la concurrence économique plutôt que de se faire une place par la manipulation et la violence, rappel est fait à la France de son devoir moral et suggestion de ses intérêts politique et économique à protéger la population israélite.

Malgré toutefois la mobilisation de la presse et les moyens multiples mis en œuvre par les autorités contre les accusateurs, malgré la sottise et l'archaïsme des accusations auxquelles personne ne croit, sauf peut-être une population manipulée, il faudra attendre janvier 1882 pour un dénouement qui aurait dû s'imposer après quelques jours.

"A Monsieur Clemenceau, Député.

Il se passe en ce moment dans notre ville un fait inouï, qui, s'il n'était constaté dans tous ses détails par la presse du pays, pourrait paraître un anachronisme monstrueux, qui nous reporterait aux temps les plus sombres des persécutions religieuses.

Tous les ans, au moment des Pâques juives, la population grecque d'Alexandrie se livre à une orgie de démonstrations fanatiques à l'égard des israélites de la ville, démonstrations dont les résultats les plus bénins se traduisent généralement par quelques juifs assommés et plusieurs de leurs propriétés pillées.

Le fait n'a même pas l'excuse toujours prête d'une population inconsciente, car ce sont les classes dirigeantes qui se mettent à la tête de ce mouvement, où l'odieux le dispute au ridicule. Mais cette année, le fait s'est corsé de la façon la plus extraordinaire.

Le 25 mars, un enfant nommé Evangeli Fournaraki, qui avait pour camarades deux jeunes israélites de son âge, vint dans la journée prendre part à leurs amusements et se retira vers six heures du soir, accompagné par un de ses camarades, qui le laissa à mi-chemin et rentra chez lui.

Depuis, le jeune Evangeli n'ayant plus reparu à son domicile, la population grecque, informée de cette disparition, accusa les juifs de s'être servi du corps du malheureux enfant pour une cérémonie religieuse, et s'inspirant d'une des vieilles et sottes superstitions du moyen âge, prétendit que les juifs avaient sacrifié l'enfant en l'égorgeant dans une synagogue. Mais le corps fut retrouvé dans le port deux jours après; l'enfant s'était noyé, et, après une réunion de médecins, qui procédèrent à l'autopsie, on reconnut, en effet, que le corps ne portait aucune trace de violence, et que l'asphyxie par submersion seule avait pu amener la mort.

Mais, dans l'intervalle de ces deux jours, la population s'ameuta et se précipita au consulat grec ; il faut le dire à sa louange M. Ranghabé, le consul, fit tout ce qu'il était humainement possible pour calmer ces furieux, qui ne demandaient rien moins que la punition immédiate de la famille juive où le petit Evangeli allait s'amuser.

M. Ranghabé, pour éviter un plus grand malheur, fit arrêter, de concert avec le gouverneur, la famille juive, afin de la mettre à l'abri de ces hallucinés. Enfin, l'agitation devint telle qu'on télégraphia au Caire pour obtenir de la troupe ; les consuls eux-mêmes furent convoqués, afin d'aider par leur influence à remener le calme dans les esprits.

Les rues, du reste, n'étaient plus sûres pour les juifs; tous ceux que l'on reconnaissait étaient signalés, insultés et assommés, si la police n'intervenait pas à temps.

Un israélite, la figure ensanglantée, l'œil sortant de l'orbite, s'était réfugié au consulat de France, où M. Dobignie, notre consul, a déployé la plus grande énergie pour le soustraire aux fureurs de la foule et le conduire à l'hôpital.

Bref, la ville est dans une surexcitation extrême, et, malgré la surabondance de preuves donnée par l'autopsie à laquelle ont procédé des médecins européens et grec, la population ne veut rien entendre et on se croirait à la veille d'une révolution.

Un individu, qui avait à moitié tué un juif, a été arrêté par la police et enlevé de ses mains en passant devant la Bourse, par des courtiers appartenant aux meilleures familles grecques de la ville. Je vous laisse à penser ce que doit faire la classe populaire, plus ignorante, et que les prêtres grisent avec leur fanatisme.

Les juifs, au reste, osent à peine sortir ; on n'en voit plus dans les rues. Mais cette situation ne peut durer, vous le comprendrez aisément, et ce n'est pas au dix-neuvième siècle que de pareils faits peuvent prendre consistance ; notre pays, la France, est ici le protecteur naturel des israélites.

Mais le rappel subit de M. de Ring interdit aux juifs, du moins pour le moment, d'avoir grand espoir pour leurs revendications auprès des agents français, car il est vraiment pénible de voir un ministère français, ou se disant tel, rappeler un homme de la valeur de M. de Ring, qui tenait si haut le drapeau des intérêts français en Egypte et qui, lui, aurait agi de manière à couper court à une agitation malsaine dont sont victimes les protégés naturels du Gouvernement français.

Les quelques détails que je vous donne sont encore bien au-dessous de la vérité, et je puis, si vous le désirez, vous les compléter en vous donnant dans une autre lettre une relation très étendue de ces faits, dont les corollaires seraient désastreux au point de vue de l'influence française, si celle-ci continue à abandonner un des éléments les plus considérables du commerce et de l'industrie en Egypte, car il est évident que le prestige de la France ne peut que profiter du relief que lui donne le quasi-protectorat de l'élément juif en Egypte.

En dehors de ces considérations matérielles, il y a une question d'humanité et de progrès qui doit tout primer : la France est ou devrait être la première à exiger que de pareilles monstruosité ne se produisissent pas à notre époque ; votre situation et votre caractère surtout, Monsieur, vous mettent en première ligne pour élever la voix, afin de flétrir des faits qui tombent dans l'horrible et le grossier.

Et c'est confiant dans des luttes que vous soutenez depuis si longtemps déjà pour le triomphe de la vraie liberté et la disparition de tous les vieux fanatismes, quels qu'ils soient, que je vous adresse ces détails qui paraîtraient invraisemblables, si malheureusement les faits n'étaient là pour en confirmer la véracité²² ".

Nous trouvons aussi un important échange de correspondance entre les consuls qui s'inquiètent de la situation. Voilà un extrait de ce qu'écrivait le consul d'Alexandrie Daubignie, à Barthélemy Saint-Hilaire, consul général de France au Caire :

"La croyance enracinée chez les populations chrétiennes de l'Orient et particulièrement chez les grecs orthodoxes qui veut que les israélites sacrifient un chrétien dont le sang doit servir à leur Pâque vient, cette année encore, de mettre en émoi la ville d'Alexandrie.

Dans la journée de Dimanche, 20 Mars,²³ le bruit se répandit en ville qu'un enfant grec de 9 ans, originaire de Crète, sujet local, avait disparu depuis deux jours, après avoir dîné dans une famille israélite de son voisinage. Les commentassions ne manquaient pas d'ajouter que certainement l'enfant avait été gorgé par les Israélites dont la Pâque arrive dans quelques semaines. La journée du Lundi, 21, s'est passé à commenter le fait de la disparition, mais le lendemain 22 je reçus au Consulat une nombreuse députation d'Israélites Algériens qui vinrent m'annoncer qu'ils étaient sérieusement menacés. Je m'empressai de me rendre auprès du Gouverneur de la ville que je trouvai très préoccupé et très inquiet sur les suites que pouvait avoir cet incident. Il s'occupait activement des mesures à prendre et réclamait l'appui de la Troupe. Après m'être concerté avec lui, je quittai le Gouverneur avec la persuasion que rien ne serait négligé pour maintenir le bon ordre.

Enfin le Mercredi matin le corps de l'enfant disparu était retrouvé dans le port. Le Gouverneur pria immédiatement les Principaux Consuls de désigner chacun un médecin pour procéder à l'examen du cadavre et nous nous empressâmes d'accéder à ce désir. La famille de l'enfant s'étant formellement opposée à l'autopsie, les médecins durent se borner à l'examen extérieur du corps; il suffit cependant à démontrer que le corps ne portait aucune trace de violence, ainsi que cela ressort du rapport que j'ai l'honneur de placer -ci-joint en annexe sous la lettre A. La déclaration médicale, appuyée et confirmée par M. l'Agent et Consul Général de la Grèce et par les principaux membres de la colonie Hellénique présents à l'examen n'eut cependant pas le don de convaincre la foule très surexcitée, et elle n'accorda pas plus de confiance aux députations admises à voir le cadavre.

Durant toute cette journée la population grecque a été très excitée, plusieurs israélites ont été maltraités et au nombre des victimes de l'aveuglement populaire nous comptons trois administrés français blessés dont un assez grièvement. Sur les démarches du corps consulaire le Gouvernement a redoublé d'énergie et l'on doit, en fin de compte, se féliciter du résultat obtenu.

Le lendemain, Jeudi, la famille du jeune garçon grec étant venue sur sa détermination première, l'autopsie complète du cadavre eut lieu en présence de 23 médecins désignés par l'autorité locale et divers Consuls. Les conclusions du rapport ci-inclus annexe D. ne laissent aucun doute sur le genre de mort du jeune Vangheli Fornarachi. Néanmoins l'agitation grecque ne s'est calmée que lentement, malgré un sermon très sage prononcé à l'église grecque en présence du Patriarche orthodoxe, par son archimandrite au moment du service funèbre célébré en grande pompe.

Le Gouverneur de la ville a parfaitement compris tout le parti qu'il pouvait tirer de l'appui des Consuls étrangers dans les circonstances difficiles où nous nous trouvions; nous lui avons, de notre côté, prêté le concours le plus actif et nous sommes heureux que nos efforts combinés ont réussi à prévenir une agression en masse de la colonie grecque contre la colonie israélite.

L'Agent et Consul Général de Grèce en Egypte se trouve placé dans une situation particulièrement difficile par le fait que la famille israélite accusée par les grecs du meurtre de l'enfant est administrée Hellène, tandis que la victime appartient à une famille ottomane.

Les choses étaient dans l'état que je viens de rapporter lorsque le Samedi matin le Gouverneur invita le corps consulaire à venir conférer avec le Ministre de la guerre, arrivé du Caire dans la nuit, sur les mesures qu'il convenait de prendre. Au sortir de cette longue conférence, j'en consignai les résolutions principales dans un télégramme... »

L'enterrement de l'enfant donne l'occasion à de nouvelles violences. La police arrête, près de la Bourse, un des perturbateurs ; on voit alors, au grand étonnement du public éclairé, les habitués grecs de la Bourse, qu'on aurait cru devoir compter parmi la bourgeoisie sage et bien élevée, se jeter sur les agents de police et leur arracher des mains leur capture. Deux journaux grecs, l'*Homonía* et le *Télégraphos*, au lieu de prêcher le calme, publient des articles qui sont de véritables appels au meurtre. L'agitation qui règne dans les esprits se propage dans les environs d'Alexandrie, On apprend qu'un juif a été tué à Kafr-el-Zayat.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement égyptien, désireux de faire, d'une manière complète, la lumière sur cette affaire, a, en accord avec les consulats les plus intéressés, constitué une commission d'enquête à l'effet de rechercher, par tous les moyens possibles, les causes et les circonstances de la mort du jeune Évangéli Fornaraki.

Cette Commission composée de MM. Alfred Vacher, Procureur général près les Juridictions mixtes, président ; Hammeran, délégué du Consulat d'Allemagne ; Gaddum, délégué du Consulat d'Autriche-Hongrie ; Grosjean, délégué du Consulat de Grande-Bretagne ; Eutaxias, délégué du Consulat de Grèce ; Manusardi, délégué du Consulat d'Italie ; Limpritis, délégué du Patriarchat Grec orthodoxe.

Bien que cette commission d'enquête se soit réunie 58 fois, et qu'elle ait entendu 152 témoins, elle n'arrive pas à une conclusion unanime. Pour la majorité il s'agit d'un accident, mais une minorité dissidente signée Eutaxias et Limpritis n'admet pas les conclusions de la majorité ; sa conviction est qu'on ne devait pas se prononcer s'il y a eu crime, et quels sont les coupables, mais que pourtant, si l'on devait

se prononcer, la réponse la plus juste serait de dire, qu'après les faits constatés par l'instruction, la possibilité de l'accident est exclue, le crime doit être considéré comme certain, et qu'enfin, de graves soupçons pèsent sur la famille Barouk²⁴.

Toute cette commission et tous ces témoignages n'empêcheront pas la justice grecque de s'emparer de la famille Barouk et de la transférer à Corfou d'où elle était originaire. Mis en prison, maltraités, les membres de la famille Barouk ne seront déclarés innocents par un tribunal grec que le 4 janvier 1882¹.

III.4. Port Saïd 1882 et 1883 : rumeurs et manifestations antisémites organisées par les Grecs

Alexandrie n'a pas l'exclusivité du harcèlement antisémite de la colonie grecque, souvent d'ailleurs d'origine ottomane. En effet le 4 février 1882 à Port-Saïd un événement du même genre se produit ; voici ce que nous apprend la correspondance de Bocard, vice consul italien à Port-Saïd, à Machiavelli, consul général d'Italie à Alexandrie :

Le 5 février 1882, Bocard informe Machiavelli²⁵ de la disparition d'une fillette la veille. D'après lui, un jeune homme musulman de 16 ans venu du Caire à Port-Saïd a été vu achetant des bonbons pour la fillette de sept ans qui a ensuite disparu. Après des recherches elle a été trouvée morte dans une maison aux abords du quartier arabe. L'examen médical ne révèle aucune trace de viol, mais des coups de ciseaux sur son visage et sur la gorge, qui ont tranché l'artère carotide. Le jeune homme est arrêté dans un café proche, et reconnaît les faits. Dans la ville par contre la rumeur cours dans la communauté grecque, la plus importante communauté de Port-Saïd, que les juifs ont tué la fillette pour prélever son sang et l'inclure à la pâte du pain azyne. Immédiatement une foule se masse et se dirige vers le quartier arabe pour interroger le meurtrier. La patrouille de police les stoppe, arrête le jeune homme et enterre la fillette. Mais même après cela les manifestants continuent les hostilités. Un juif français reçoit une pierre au visage et la synagogue subit des dommages.

Les juifs font appel au consul de France qui par hasard se trouve sur un bateau français dans le port. Le gouverneur du port de Port-Saïd demande aux consuls d'informer leurs nationaux que le jeune musulman a été inculpé, qu'il fallait être vigilant et éviter l'émeute. Une nouvelle rumeur cours que le jeune avait admis son crime mais qu'il l'avait perpétré pour satisfaire une demande juive et que d'ailleurs lui-même était juif et avait besoin de ce sang chrétien. L'inquiétude est grande dans les différentes ambassades car ces événements coïncident avec la révolte nationaliste d'Orabi Pacha

L'année suivante le harcèlement continue. Voilà ce qu'écrit de Port-Saïd, le 30 avril 1883, Dobignie, consul de France en Égypte, à Challemel Lacour ministre des affaires étrangères²⁶ :

"Un incident regrettable et qui aurait pu avoir des conséquences très graves s'est produit hier devant l'Eglise Grecque de Port-Saïd. L'autorité locale avait résolu depuis quelques jours d'interdire aux grecs ce que l'on appelle l'exécution du Juif, vieille coutume qui consiste à tirer des coups de fusil sur un mannequin représentant un juif et à le brûler ensuite. Le Consul de Grèce avait fait part à ses nationaux de la décision du Gouverneur et la nouvelle n'a fait que surexciter les esprits. Après quelques conciliabules une députation de la Colonie grecque s'est rendue le Samedi au Consulat de Grèce pour prier le Consul d'intervenir auprès du Gouverneur afin d'obtenir l'autorisation de brûler le Juif et l'informer qu'ils étaient résolus à ne tenir aucun compte de la défense qui leur était faite.

Les grecs étaient d'autant plus surexcités qu'ils avaient la certitude que cette interdiction avait été provoquée par le Consul de Grèce. Il est vrai que dans une entrevue que ce dernier avait eue avec le Gouverneur la veille, le Consul de Grèce avait déclaré accepter la responsabilité des événements qui pourraient se produire et n'avait pas craint d'affirmer que son autorité suffirait

¹ Bulletin de l'A.I.U. numéro quatre, deuxième semestre 1881/premier semestre 1882. Plusieurs bulletins de l'A.I.U. ont été consacrés à l'affaire Fornaraki. Nous apprenons ainsi que Pr Brouardel, professeur de médecine légale de Paris, s'est déplacé à Alexandrie, et que le patriarche oecuménique de Constantinople, Joachim III a écrit à cette occasion au docteur Moïse Allatini de Salonique une lettre précisant la position officielle du Patriarcat (voir en annexe)

pour disperser les rassemblements. Néanmoins le Gouvernement prit quelques mesures d'ordre et envoya dès le matin une trentaine d'agents de police pour cerner l'église et s'opposer à l'érection du mannequin. Les mesures prises étaient tout à fait insuffisantes si l'on songe que la Colonie grecque est la plus importante comme nombre de toutes les Colonies européennes de Port-Saïd. Aussi la présence de la police n'a-t-elle pas intimidé les fanatiques qui n'ont pas hésité devant si peu d'agents à hisser le mannequin au haut du clocher et le tir a commencé immédiatement. Les agents ont voulu empêcher le tir, mais ils n'étaient pas en nombre suffisant pour faire face à la multitude des grecs qui se sont précipités sur eux dès que leur commandant a donné l'ordre de charger les armes. On a cherché à désarmer les agents et à partir de ce moment les manifestants ont paru oublier le mannequin pour tirer sur la troupe qui nécessairement a riposté. La bagarre serait devenue plus sanglante si l'arrivée du gouverneur n'avait imposé une sorte de trêve aux combattants. En quelques minutes le calme s'est rétabli, on a descendu le mannequin accroché au clocher de l'église et les pourparlers ont commencé. Mais le Consul de Grèce accompagné du Gérant du Consulat d'Angleterre (car le premier ne fait rien sans le second) s'étaient déjà rendus à bord des deux stationnaires pour demander l'intervention des troupes anglaises. Cette démarche était prévue car on m'assure qu'à leur arrivée les marins étaient déjà sous les armes. La descente à terre s'est opérée immédiatement et sans l'intervention du gouverneur de Port-Saïd. Tout était donc terminé quand les troupes anglaises sont arrivées sur le lieu de combat".

III.5. Port Saïd 1892 – Le Caire 1901 : toujours les Grecs

Seule la communauté grecque de Port-Saïd est encore très importante comparée à la communauté juive de la ville, et là les incidents continuent. En avril 1892 la communauté de Port-Saïd envoie une pétition au khédivé d'Égypte, Abbas Pacha Hilmy. Voici quelques extraits de cette missive en date du 17 Avril 1892²⁷ :

*"A Son Altesse Abbas Pacha Hilmy, Khédivé d'Égypte.
Monseigneur.*

Les soussignés, habitants de Port-Saïd, de religion israélite, soumettent humblement à Votre Altesse le fait extrêmement regrettable qui vient de se produire à Port-Saïd, dans l'espoir que la haute sollicitude de Votre Altesse ne leur fera pas défaut.

Le 15 mars dernier, deux petits enfants, appartenant à une famille grecque, jouaient comme d'habitude dans la cour d'une maison habitée par de nombreuses familles. Au cours de leurs jeux, l'un d'eux entra par la porte entr'ouverte dans l'habitation de la famille Carmona, dont le chef, vieillard octogénaire, s'y trouvait en compagnie de sa belle-fille malade. L'autre enfant, resté dehors, tira sur lui la porte qui se ferma. Cette porte était munie d'une serrure anglaise qui ne peut s'ouvrir qu'en dedans. Or l'enfant, enfermé dans l'habitation, était trop petit pour atteindre la serrure. Son frère aîné, resté dehors, alla prévenir, paraît-il, sa mère que le petit garçon était enfermé dans la maison des Juifs. Sans entendre d'autres explications et sans se rendre compte que s'était en jouant que l'un des enfants aurait enfermé l'autre, cette femme, cédant à une absurde superstition, ameuta les passants pour retirer son enfant des mains des Juifs. A ses cris, une foule nombreuse accourut et un grand nombre de Grecs se précipitèrent contre la porte pour l'enfoncer. En raison de son âge et de sa maladie, le vieillard ne descendait pas assez vite pour leur ouvrir. Mais à peine eût-il entr'ouvert sa porte que cette foule, devenue subitement plus houleuse et plus excitée, fit irruption dans la maison, et bien que l'enfant se trouva tranquille et souriant, ces furieux se jetèrent sur le pauvre vieillard, et tous, hommes, femmes et enfants, ayant avec eux un prêtre de leur religion, se ruèrent sur lui, et le foulant aux pieds, le maltraitèrent si cruellement qu'il expira. Saisissant alors son cadavre par les pieds ils le traînèrent dans la rue jusqu'au Caracol et là un Grec s'acharna sur lui en présence même du Gouverneur. Le chef de la Police, indigné, essaya d'arrêter ce misérable, mais ses compatriotes l'arrachèrent des mains de la Police. Informé de ce qui se passait, le fils de la victime accourut, mais la foule le frappa et le brutalisa à tel point que peu s'en fallut qu'il ne partageât le sort de son malheureux père. La Police ne put le protéger qu'à grande peine. La foule alors, au paroxysme de l'excitation, voulant massacrer toute la famille Carmona, se précipita dans la maison et c'est par miracle que la belle-fille de Carmona, qui s'y trouvait cachée, ne fut pas

découverte ! La multitude tourna sa colère contre la servante de la famille qu'elle maltraita, ainsi que cinq ou six de ses coreligionnaires accourus pour la soustraire à leurs brutalités! Quant au fils Carmona, il put dans la nuit se réfugier en lieu sûr ainsi que sa femme, escortés par une quinzaine de personnes.

A la suite de ces scènes regrettables, la Police du Caire envoya à Port-Saïd quelques gardes qu'on rappela aussitôt, avant même que l'ordre n'ait été rétabli. D'autre part, une enquête fut ouverte par l'Autorité locale, en présence d'un délégué du Consulat de Grèce. Carmona et sa femme, interrogés, donnèrent les noms de quelques-uns de ceux qui avaient pris part au massacre ; un témoin désigna un individu qu'il avait empêché de tirer un coup de revolver sur la femme de Carmona ; un autre individu avoua avoir frappé à coups de canne le vieux Carmona. En présence de cette dernière déclaration, le Gouverneur donna ordre de faire arrêter le coupable, mais sur l'observation du délégué du Consulat de Grèce que si l'on faisait arrêter cet individu on aggraverait la situation des Israélites, car la population grecque voudrait le venger, le Gouverneur crut prudent de renoncer à l'arrestation et laissa en liberté un coupable avoué et reconnu .

Devant un pareil aveu de faiblesse et d'impuissance de la part de l'Autorité, la foule s'enhardit jusqu'à lancer des pierres contre le Sous-Gouverneur dont le seul tort était d'avoir voulu protéger les époux Carmona en les accompagnant chez eux pour y prendre quelques effets indispensables.

Depuis lors, et en l'absence de toute protection suffisante, de nombreuses familles ont dû quitter Port-Saïd, abandonnant leurs affaires, sacrifiant leurs intérêts et se trouvent aujourd'hui sans asile et sans moyens d'existence. Et cet état des choses dure depuis vingt jours environ. De nombreuses familles doivent-elles renoncer à l'espoir de rentrer chez elles en sécurité?

Monseigneur,

Il a été commis à Port-Saïd un crime dont les auteurs sont dénoncés et connus :

On a traîné dans les rues le cadavre d'un respectable vieillard que l'on a outragé dans la mort, sous les yeux de l'Autorité!

Un grand nombre de personnes ont été menacées, violentées, maltraitées par des individus signalés à la Police.

On a foulé la Justice aux pieds en arrachant un des coupables des mains de l'Autorité ! Et l'on a jeté des pierres à un magistrat qui protégeait les victimes !

Enfin le représentant d'une puissance étrangère demande et obtient la liberté d'un criminel avoué, et devant tant d'impunité une partie de la population est obligée de fuir la ville pour trouver un abri.

Les soussignés n'ont donc d'autre recours que de s'adresser directement à Votre Altesse, convaincus que Ses sentiments de justice ne permettront pas qu'une situation intolérable se prolonge pour eux et que les auteurs du forfait restent impunis. Aussi, Monseigneur, est-ce en Vos justes mains qu'ils font parvenir leur supplique en Vous conjurant d'étendre sur eux Votre haute sollicitude.

Nous avons l'honneur etc".

La tradition antisémite se poursuit à Port-Saïd ville nouvelle et portuaire et se transmet même à la population autochtone de la ville. D'importants incidents auront encore lieu en 1903 et en 1908²⁸.

Au Caire nous trouvons la trace d'une seule accusation de meurtre rituel en 1901. Mais dans la lettre qui suit adressée à l'Alliance Israélite Universelle c'est le grand rabbin du Caire, et les administrateurs de la communauté qui sont mis en cause²⁹ pour leur passivité.

" ... Mon enquête a mis à nu la coupable indifférence du Grand Rabbin du Caire, dont le devoir était de prendre franchement position dans l'affaire en réclamant dès le début contre la prétention monstrueuse du ministère public d'échafauder tout un acte d'accusation sur la dénonciation d'une femme imbue du préjugé du sang et le témoignage d'une fillette de 6 ans à qui on avait fait la leçon. Il a laissé faire et il a eu le cœur d'aller passer l'été en villégiature au Liban pendant qu'un pauvre Juif se défendait en vain contre une accusation dont l'infamie rejaillissait sur tous ses coreligionnaires. Les chefs temporels de notre communauté ne se sont pas montrés plus jaloux de leur dignité de Juifs que leur chef spirituel. Ils ont cru avoir beaucoup fait en

renvoyant l'infortuné Kahana, qui était venu implorer leur assistance, à un des administrateurs de la Communauté, Mosséry Bey, colossalement riche il est vrai, disons cela à son honneur, mais dont j'ai eu l'autre jour l'occasion d'éprouver la sécheresse de cœur et l'outrecuidance aristocratique. Ce richard avait eu la charité de charger son avocat de s'occuper de l'affaire de l'inculpé. Il s'en est si bien occupé que le tribunal condamna son client. J'ai fait quantité de démarches pour m'aboucher avec cet avocat. On m'a toujours répondu qu'il était absent. Je me suis contenté de voir son premier employé et j'ai acquis la certitude que le Juif n'avait pas été défendu ou il l'avait été très mollement par le correspondant de l'avocat de Mosséry Bey. Ce qui est effrayant, c'est que ni au rabbinat ni à l'office de l'avocat on ne possède de données exactes sur l'affaire attristante. J'ai pu toutefois obtenir la copie de l'acte d'accusation qui date du mois d'octobre de l'année dernière ^I. Je vous enverrai la traduction de cette pièce par le prochain courrier ainsi qu'une relation authentique de cet incident dramatique à l'usage de votre bulletin mensuel. En attendant, je suis allé au plus pressé. J'ai chargé un avocat caraïte ^{II} à défaut d'un avocat israélite de plaider l'affaire en appel. L'avocat est convaincu que le tribunal d'appel acquittera le Juif à moins qu'une pression étrangère ne pèse sur son jugement. Vous savez que la justice indigène est loin de briller par son intégrité. L'acte d'accusation est tellement inepte que je partage aussi l'optimisme de l'avocat. Je lui ai promis 4£ pour ses honoraires. Je suis sûr que le Comité Central (de l'AIU) approuvera mon initiative dans cette circonstance et qu'il me remboursera les honoraires de l'avocat...^{III} "

IV. LES ACCUSATIONS de MEURTRE RITUEL - DE LA RUE VERS LA PRESSE – 1890 - 1914

IV.1. Les accusations de la presse syro-libanaise et grecque : 1890 – 1901 – 1903

Avec l'occupation anglaise de l'Égypte (1882), l'augmentation du nombre de juifs entraînant une meilleure organisation des communautés urbaines, les accusations de meurtre rituel ont tendance à se déplacer de la rue vers la presse. Des bimensuels, comme *Al-Hilal* et *Al Mukatafat* ou encore *Al Mahrussa*, publient des colonnes entières sur le sujet. Le 20 juin 1890 David Adès écrit à Baring, consul général de Grande-Bretagne en Égypte, une lettre accusant le journal *Al Mahrussa* d'antisémitisme :

"I beg sir ³⁰ to draw your attention to the violent articles which has appeared in an arabic paper called (El-Mahrussa) in which contained nothing but lies & false accusations against the Jews especially those of the 14th/17/&19 inst...."

Pour compléter cette information voilà ce que Borg, consul de Grande-Bretagne à Alexandrie, écrit à Baring ³¹ :

"Monsieur,

Une campagne dirigée contre des personnes de confession israélite a été entreprise au Caire, qui, à moins d'intervenir à temps, peut conduire à des conséquences très graves ; je regrette de dire qu'elle est conduite par des personnes sous protection du drapeau français.

Vous êtes sans aucun doute conscient du fait qu'en avril dernier un enfant catholique arménien, d'environ sept ans, a disparu à Damas et après une recherche d'environ dix jours son corps a été découverts dans un puits hors d'usage appartenant à un chrétien ; et comme ceci s'est avéré avoir lieu au moment de la Pâque juive, les juifs ont été accusés de la disparition de l'enfant.

Au début du mois le journal local Al Mokattam a publié le fait que je vous rapporte, puis après quelques temps a publié une courte réponse à la correspondance qui a été récemment

^I Octobre 1901

^{II} Mourad Farag écrivain et poète

^{III} L'accusé n'a été reconnu innocent qu'en décembre 1902 à la cour d'appel, après 14 mois de prison, dans l'indifférence totale des responsables communautaires du Caire

échangée entre le Rabbin Adler et le cardinal au sujet de l'utilisation du sang chrétien dans la préparation du pain sans levain pour la pâque ; puis Al Mokattam a laissé tomber le sujet.

D'autres journaux qui paraissent au Caire en langue arabe tel Al-Mahroussa, sont possédés et dirigés par Raphael Zind et son fils Azeez, des Syriens, associés à Naggar, à Marodeck (ou Merodack) et à Loison, tous syriens. Ces personnes sont des sujets protégés français. L'imprimerie semble être au nom de trois de ces personnes. Les Zind, père et fils, ayant eu besoin d'argent ont eu recours à un "Shylock" qui a avancé une somme de £ 62,5 à 2 pour cent d'intérêt par mois sur une lettre de créance qui est arrivée à échéance depuis un certain temps, ils doivent également aux mêmes personnes une somme de £ 60 payable par acomptes mensuels de £ 4. Le créancier ne pouvant pas obtenir son argent a obtenu une séquestration, qui a été exécutée sur tout le mobilier des débiteurs.

La colère des débiteurs syriens atteint son paroxysme et je ne sais si c'est l'extorsion ou la haine religieuse, je ne peux le dire, mais le 14 juin Al-Mahroussa publia un article relatant la tragédie de la disparition de Damas - la disparition de l'enfant - avec des récits imaginaires de tortures endurées par l'enfant entre les mains de ses tortionnaires, ses appels au sultan et aux monstres autour de lui pour l'épargner et le laisser en vie, le sang coulant dans des bassins appropriés soigneusement enlevés et emmenés dès que remplis, la mort de la victime, la mise du corps dans un sac pour être enfin jeté dans un puits hors d'usage, et toutes ces descriptions dans un langage vif et pathétique bien calculé pour impressionner le lecteur oriental, et à qui on promet des informations supplémentaires et commentés pour une date ultérieure. Un deuxième article reprenant le fil du récit a déclaré que le Wali de Damas avait été incapable de résister à la puissante pression appliquée sur lui sous forme d'une somme de 1.000 Lires pour abandonner l'affaire. Le papier indique les initiales des personnes qui ont soudoyé le Wali. Deux autres articles ont suivi essayant apparemment d'atténuer la charge de corruption faite au Wali de Damas.

Pendant qu'Al-Mahroussa lançait cette attaque sur la communauté juive, une autre publication du même établissement, et dont Merodack réclame la paternité, reproduit en langue française le crime allégué sous le titre " les juifs en Syrie - un crime horrible" ("Les grimaces", N. 3, en date du 22 juin, a été édité la veille).

Ces attaques faites sur une communauté tranquille et très patiente a eu l'effet de les encourager. Mais samedi dernier dans la soirée la question a été très gravement examinée au quartier juif où l'excitation et le ressentiment était à son comble ; finalement, le conseil, gardant la tête froide, a donné un avis qui a prévalu et ainsi 300 personnes se sont rendues à la maison du représentant de la communauté - M. Cattai Bey - et ils ont insisté pour que sur les faits et les insultes subies, satisfaction leurs soient donnée. Le grand tact montré par ce monsieur lui permis d'apaiser temporairement ses coreligionnaires excités afin de gagner du temps. Je dis « temporairement » parce qu'ils attendent franchement et impatiemment la suite, fermement résolu, mais en même temps, j'ai des raisons de penser qu'il faut calmer le jeu, ne sachant quelles seraient les conséquences si une certaine satisfaction - peut-être plus apparente que réelle - ne leur était accordée ! Il est urgent de faire quelque chose, étant informé qu'une autre publication sur le même sujet paraîtra bientôt sous forme de brochure.

Je suis au courant que certains des principaux sujets français juifs à Alexandrie attireront l'attention du Consul Général français sur ces publications, et l'inviteront à faire cesser ces productions ; mais il est difficile de prévoir si et dans quelle mesure le ministre de la République peut accéder à cette juste demande.

Je me permets de vous soumettre quelques considérations qui ont leur place ici, et j'espère que vous me pardonneriez celles intrusions dans votre temps précieux.

La communauté juive au Caire comprend environ 7 à 8.000 personnes, avec une majorité de petits marchands, de colporteurs, etc.; et le nombre dans toute l'Égypte se monte à 20.000. Leur religion fait qu'ils sont les élus de Dieu, et ils considèrent l'Égypte comme le pays où ils ont un statut spécial. En effet ils ont été en Égypte depuis des temps immémoriaux, et à ce jour ils ont le privilège, en alternance avec les musulmans et les coptes, d'ouvrir la digue du Khaleedj et de laisser l'eau du Nil pénétrer dans la ville du Caire. C'est une race fière de son histoire passée, ils sont patients inoffensifs et ne se plaignent jamais ; mais bien qu'ils ne montrent pas souvent leurs sentiments, ils s'excitent si leur religion est attaquée, comme nous l'avons vu samedi. Si je n'étais concerné que par les hébreux je pourrais peut-être donner moins d'importance au faits, mais il y a

deux autres éléments, que je ne dois pas perdre de vue, je veux dire les grecs orthodoxes, et la communauté syrienne.

Ces derniers semblent considérer comme un article de la foi juive que le sang des chrétiens est indispensable dans la préparation du pain azime pour la Pâque ; et il suffit que je me réfère, à l'appui de mon affirmation, au scandale à Alexandrie des années 1880 ou 1881 avec la disparition d'un jeune garçon grec, et que, grâce à l'attitude ferme des consuls et des autorités locales, un grave dérèglement ne s'est pas produit. Une telle croyance est profondément enracinée dans les masses, j'en ai pour preuve qu'un monsieur grec, de tous points de vue digne d'estime, a essayé de me convaincre qu'en fait les piqûres faites par les poissons sur les lèvres de l'enfant et sur d'autres parties exposées du corps avaient été faites afin de vider de son sang la victime - et je pense que je peux sans risque dire que la croyance se perpétue à ce jour. Il y a des raisons de craindre que la foule grecque orthodoxe, sur laquelle nous n'avons aucune influence, ne dégénère en mouvement ouvert contre les juifs, même si la croyance dans la cérémonie du sang a cessé d'exister.

En ce qui concerne l'élément syrien j'observerais que la disparition, en 1840, du père Thomas, à Damas, et son martyre supposé par les juifs a été religieusement transmise et a servi à imprégner les syriens d'une profonde haine des juifs. Ces deux éléments réunis, et la provocation d'Al Mahroussa pourraient à tout moment faire éclater la haine religieuse ou un désir de convoitise et de pillage, en causant une perturbation grave pour la paix dans le pays.

Mais il y a pourtant un troisième élément, à savoir la communauté musulmane qui a aussi été l'objet d'attaques dans le même journal Al Mahroussa ; et les musulmans pourraient bien dans la circonstance soit épouser la cause de leurs frères juifs si l'ordre était dérangé, soit s'attaquer à tous les non musulmans.

Dans ces circonstances j'attire votre attention pour que vous interveniez le plus tôt possible car la situation est sérieuse, pour préparer les mesures à prendre et empêcher les troubles à venir ; et je pense qu'il faut, temporairement du moins, apaiser le ressentiment juste de la communauté juive et qu'un avertissement soit donné par le gouvernement égyptien à Al Mahroussa. Ceci renforcerait la crédibilité des chefs de la communauté, serait une première satisfaction, elle laisserait aux chefs de la communauté le temps de calmer l'excitation régnant parmi leurs coreligionnaires. J'ai rencontré les principaux hommes de la communauté et leur ait vivement recommandé d'utiliser leur influence. Ils sont tous d'accord pour suivre cette ligne, mais craignent que la tâche ne dépasse leur capacité.

Quant à l'avertissement suggéré j'observerais que le gouvernement égyptien pourrait correctement donner un avertissement au journal pour l'accusation de corruption apportée contre un haut fonctionnaire du Sultan - le Wali de Damas - et ce, en dehors des attaques faites contre les juifs. Al Mahroussa, je comprends, est édité avec la permission du gouvernement et bien que les dirigeants soit protégés français, les autorités françaises ne peuvent pas accepter que les droits des citoyens de la République sont violées par un Avertissement. J'ai etc. "

Dès le début du 20^{ème} siècle les escarmouches ne se font plus qu'à travers la presse, les attaques viennent de la presse grecque et de celle détenue par des syro-libanais. Voici ce qu'écrivait J. Danon au directeur de l'A.I.U. en 1901³² :

"... Le journal grec «O kyrik» qui se publie à Alexandrie a, dans son numéro du 6/20 février dernier, fait paraître un article très malveillant au sujet du prétendu meurtre rituel. On en attribue la paternité à un certain Papadopoulo, ancien prêtre, qui a été ou qui s'est exclu du sacerdoce, un peu détraqué. Il a sans doute pensé que son travail lui vaudrait des secours de la part de nos coreligionnaires. Il n'a eu heureusement qu'un résultat, c'est faire suspendre le journal qui, en insérant une insanité pareille, s'est fait complice de l'auteur du libelle..."

A Tantah une lettre datée du 22 mai 1903³³ et rédigée par le même J. Danon au président de l'Alliance Israélite Universelle dénonce :

"... antisémitisme ! Depuis quelques temps se publie à Tantah un journal hebdomadaire arabe intitulé Al Raïed el Osmani. Le directeur et unique rédacteur de cette feuille, Tewfik effendi el Azhari, s'en fait une spécialité d'attaquer les Israélites et d'exciter contre eux la haine de leurs concitoyens musulmans. Poursuivi en diffamation par nos coreligionnaires de Tantah, ce triste

sire a été, il y a quelques semaines, condamné à la prison, Il a eu une piètre attitude devant le Tribunal, il a nié avoir voulu diffamer les Israélites et s'en offre à écrire un article de réparation dans son journal. Cette condamnation n'a pas assagi notre ennemi, elle l'a exaspéré. Trempant sa plume dans du venin plus subtil, plus violent, il a renouvelé ses attaques. Dans le numéro de son journal du 10 mai¹, rééditant, mais avec une variante, la stupide calomnie du meurtre rituel (il aurait dit que, lors de la bénédiction nuptiale, le rabbin fait boire du sang chrétien aux jeunes époux qu'il vient d'unir) il a eu l'audace de prêter au Grand Muphti d'Égypte, des opinions et des appréciations qui ne tendraient à rien moins qu'à soulever les Musulmans contre nous. Le Muphti est la plus grande autorité religieuse du pays et vous concevez que les affirmations de Tewfik Effendi aient ému tous les esprits libéraux du pays. Nous attendons de la part du Muphti un démenti qui tarde malheureusement de se produire. Je vous ai transmis ce matin les journaux qui s'occupent de cette affaire^{II} ... "

IV.2. La "contre-attaque" : émergence de la presse juive en langue arabe en 1903

A la suite de ces incidents les juifs décident de fonder un journal. Voilà ce qu'écrivit en 1904 Karmona, fondateur du journal *El Misraïm* au directeur de l'A.I.U.³⁴ :

"Plusieurs journaux de notre ville poursuivent depuis quelque temps une campagne antisémite qui prend de jour en jour des proportions très inquiétantes pour nous.

Notre communauté quoique assez nombreuse se trouve malheureusement obligée faute de moyen de laisser se prolonger cet état de choses et ne peut y porter aucun remède.

La fondation dans ce pays d'un journal essentiellement Juif publié en langue arabe devient donc d'une nécessité absolue car ce n'est qu'avec des armes pareilles que nous pourrions combattre nos adversaires et sauvegarder ainsi les intérêts du Judaïsme dans ce pays.

C'est pour répondre à ce besoin actuel que nous avons fondé un Journal El Misraïm dont nous vous envoyons un exemplaire et nous espérons que vous n'hésitez pas à nous prêter tout votre appui tant moral que matériel, grâce auquel nous pourrions poursuivre avec succès cette œuvre éminemment nationale".

La presse juive va en se développant et ne laisse passer aucune allusion aux accusations de meurtre rituel. Le numéro du 1er décembre 1913 de la *Revue Israélite d'Égypte* dénonce le journal grec *Tachidromos* du 27 novembre de présenter le meurtre rituel de façon tendancieuse, sous le titre "Écho de l'affaire Beylis, un article tendancieux"³⁵ (document à joindre en pdf), lisons quelques lignes :

"... l'écrivain ajoute venimeusement : mais les juifs possèdent, outre l'Ancien Testament, d'autres Ecritures Sacrées, par exemple le Talmud, et la Cabale, et aussi des préceptes non écrits. Suivant l'opinion de l'archevêque Serge, interrogé à ce propos, il est possible que dans les préceptes non écrits il existe quelque chose qui justifie ces meurtres".

Rappelons que l'affaire Beylis s'est passée près de Kiev. Le corps d'un enfant assassiné est retrouvé près d'une briqueterie tenue par un juif, Menahem Beylis. Bien que rien n'indique sa culpabilité, le gouvernement lui intente un procès pour meurtre rituel. Mais le juge et le juré ne peuvent conclure à la culpabilité de Beylis, démentant ainsi l'odieuse machination tsariste. Beylis aura passé deux ans en prison dans des conditions dégradantes ; après sa libération il décide de partir en Palestine avec sa famille. Le 9 février 1914 son bateau fait escale à Alexandrie où il est reçu en grande pompe par une foule massive qui l'attend sur le quai, puis par les autorités de la Communauté Israélite d'Alexandrie.

^I 1903

^{II} L'affaire semble suffisamment importante pour inquiéter le baron Jacques de Menasce

V. LE PROSELYTISME – LES CONVERSIONS – LA CALOMNIE de MEURTRE RITUEL TOUJOURS VIVACE

Les choses commencent à rentrer dans l'ordre avec les Grecs. En effet la communauté juive est maintenant très puissante et la nouvelle génération grecque beaucoup plus cultivée ; beaucoup d'enfants des deux communautés se retrouvent dans les écoles françaises religieuses où toutes les deux seront confrontées au prosélytisme des enseignants catholiques envers les élèves juifs et grecs orthodoxes.

Un nouveau problème apparaît, celui des conversions en nombre, appuyé, dans un cas exemplaire et scandaleux, sur un antisémitisme instrumenté autour des vieilles calomnies de meurtre rituel.

V.1. Les conversions (1914)

Dans le numéro quatre de la *Revue Israélite d'Égypte* parue le 15 février 1914³⁶, nous trouvons en première page un compte rendu de la réception de Beylis par la communauté juive d'Alexandrie, mais aussi en avant-dernière page l'annonce de la conversion d'un groupe d'élèves juifs³⁷ au christianisme, au Caire, sous l'influence des écoles congréganistes. Dans le numéro suivant daté du 1er mars 1914 nous apprenons qu'il s'agit de 12 enfants juifs qui faisaient leurs études dans les écoles congréganistes du Caire.

L'article signé Élie Antébi rappelle que les écoles juives et laïques ne manquent pas ; leurs portes sont grandes ouvertes et les méthodes d'enseignement qu'elles suivent sont les plus rationnelles et les plus modernes³⁸. On peut citer ainsi, à Alexandrie, les écoles de la communauté, les écoles fondation de Menasce, les écoles de l'Alliance, le Victoria Collège, le Collège International, les écoles gouvernementales italiennes primaires et secondaires, l'école suisse, le lycée français etc. Il en va de même pour le Caire...

Cette affaire des conversions prend une grande ampleur³⁹. Tous les médias s'en emparent.

Le journal hébraïque *le Hahérouth de Jérusalem* fait paraître un article sous la signature (vraisemblablement usurpée) du grand rabbin du Caire Raphaël Aaron Ben Shimeon, ce dernier démentant la nouvelle de ces conversions et affirmant que les israélites jouissent dans les écoles congréganistes d'une tolérance absolue et d'une grande liberté de conscience. Le signataire de ce document prétend s'être personnellement livré à une enquête minutieuse et il oppose un démenti formel à toutes les accusations.

Cette fois s'en est trop. Élie Antébi, que nous trouverons toujours à la tête du combat pour une éducation juive ou laïque des enfants de la communauté, enverra une lettre ouverte au grand rabbin du Caire, Raphaël Aaron Ben Shimeon, pour lui rappeler qu'il y a en Égypte 61 écoles congréganistes françaises avec une population scolaire de 12 800 élèves dont une grande partie sont juifs⁴⁰. Il lui demandera de l'aider dans sa tâche.

Tous les ans ce phénomène de conversions se reproduira⁴¹. Élie Antébi dans un grand article de la *Revue Israélite d'Égypte* est véritablement visionnaire. En effet voilà ce qu'il écrit dans le numéro du 15 mars 1914⁴² :

"Non, ces convertis sont perdus irrémédiablement pour la race juive et la plupart deviendront ses ennemis irréconciliables ! Et tous ceux qui fréquentent les écoles congréganistes seront imbus malgré eux des idées jésuitiques. L'éducation religieuse de la famille ne suffit pas pour arrêter la gangrène..... "

C'est ainsi que plus tard en 1932, Jean-Marie Cattai de Ménasce...reviendra comme "abbé"... à Alexandrie !

Il ne semble pas que les responsables des communautés juives d'Alexandrie et du Caire s'en inquiètent outre mesure. Seule une poignée d'enseignants comme Élie Antébi ou de journalistes comme Jacques Maleh¹ prennent le problème à cœur. Pourtant ce problème de conversion inquiète pas mal de

¹ Jacques Maleh est le directeur du journal *l'Aurore*

familles depuis fort longtemps. Déjà Vita Hazan, dans un discours prononcé à la séance ordinaire de l'Alliance en date du 23 juin 1894⁴³, s'était livrée à un réquisitoire contre les écoles congréganistes en passant en revue les élèves convertis à ce jour. Rappelons aussi ce passage du roman d'Edgar Sid⁴⁴ :

" ... Tout le monde devine qui a porté ce nouveau deuil dans la maison de Raphaël. C'est le curé du Mousky, le père Houbin, qui n'en est pas à sa première conversion. Véritable danger ce prêtre français dont la paroisse est collée à Haret el Yahoud et qui surveille ses proies comme un vautour. Rien que depuis la guerre, il a converti une fille du quartier et deux de la ville et en a fait des religieuses avec des noms de saintes ".

V.2. Scandale au Collège Sainte-Catherine – Alexandrie - Mai 1925

Quelques années plus tard, en mai 1925, à la suite d'un incident que tous les commentateurs^I considèrent comme très grave, les communautés du Caire et d'Alexandrie prennent enfin des mesures radicales pour la fondation d'écoles juives de langue française et de haut niveau.

De quoi s'agit-il ? Pour bien comprendre la situation à laquelle se sont trouvé confrontés les élèves juifs de l'école Sainte-Catherine à Alexandrie, l'une des 60 écoles catholiques congréganistes d'Égypte^{II}, reportons-nous à deux documents. D'une part, l'éditorial du journal l'Égypte Nouvelle signé José Canéri^{III}, d'autre part une lettre d'Élie Antébi adressée à l'Alliance Israélite Universelle.

Le 23 mai 1925 José Canéri consacre l'éditorial du journal l'Égypte Nouvelle à cette affaire sous la rubrique "le guêpier politique" et relate ainsi les faits :

"Etes-vous d'humeur à écouter des histoires ?

En voici une taillée à la mesure de votre curiosité.

La scène se passe chez les très chers Frères des Ecoles Chrétiennes d'Alexandrie, au Collège Sainte Catherine, dans la classe de troisième moderne, aux environs de la pâque juive.

Le très cher Frère Léonce, professeur, interrompant le cours de géographie, apostrophe son jeune auditoire dans les termes suivants :

« Mes enfants, voici venir la pâque juive. Prenez garde. Pendant ces périodes, beaucoup de petits chrétiens disparaissent, volés par les juifs. Les rabbins les saignent et recueillent leur sang pour confectionner les pains et gâteaux nécessaires à la célébration de la fête. »

Un frisson parcourt la classe.

Graduant ses effets, le très cher Frère Léonce ajoute :

« Afin qu'aucun de vous ne révoque mes paroles en doute, l'élève X... va nous lire à haute voix la page du livre que voici. »

^I Maurice Fargeon, *Les Juifs en Égypte*, imprimerie Barbey, Le Caire, 1938, page 263 : « une grande émotion s'empara de tous les alexandrins libéraux. Un journal local le *Messaggero Egiziano* et des journaux du Caire *l'Aurore*, *Israël* et *l'Égypte nouvelle* relatèrent les faits et stigmatisèrent l'accusation

^{II} Le but des missionnaires des écoles chrétiennes était de convertir les jeunes adolescents pour en faire ensuite des prêtres ou des religieuses. En effet, la vocation première des missionnaires était la conversion des infidèles. Mais, en terre d'islam, ils se heurtaient à un interdit insurmontable quant à la conversion des musulmans que même la tutelle anglaise n'avait pu atténuer. Les religieux donc se tournèrent vers les juifs pour essayer de les amener à leur foi. Dans les écoles dirigées par les missionnaires les cours d'instruction religieuse étaient obligatoires pour tous les élèves, juifs et musulmans compris. En accédant à la culture occidentale, l'élève juif était amené à rompre progressivement avec ses traditions et sa religion. *L'Égypte Nouvelle*, éditorial de José Canéri du 23 mai 1925. Voir aussi : *L'Égypte Nouvelle* du 6 juin 1925, page 731 (La guerre au couteau) et *L'Égypte Nouvelle* du 13 juin 1925, pages 764-765

^{III} *L'Égypte Nouvelle*, 20 juin 1925. Voir aussi les articles signés A. Mosseri dans l'hebdomadaire *Israël* du 21 mai 1925 (sauvez vos enfants avant qu'il ne soit trop tard), du 28 mai 1925 (Parents juifs ouvrez les yeux, dirigeants ouvrez des écoles) et enfin du 12 juin 1925 (l'incident est clos, la lutte intérieure commence). Voir aussi l'article dans l'hebdomadaire *Israël* du 26 juin 1925 signé : *Un bon juif*. Voir enfin le journal *l'Aurore* du vendredi 12 juin 1925 (Quand Leurs Excellences parlent...)

L'élève désigné prend le livre et, d'une voix frémissante, conclame devant ses camarades terrifiés les âneries qu'un scélérat y accumula à l'usage des imbéciles et des fripons.

Une fois la lecture terminée, le très cher Frère Léonce va au tableau noir.

Avec un soin méticuleux, il y dessine un vague pressoir armé de pointes et de lames aiguisées.

« C'est l'instrument mystérieux qui sert à extraire le sang.

On introduit le corps des victimes par ici. Par là, on recueille le précieux liquide. »

Les explications se déroulent au milieu d'un silence de mort.

Quelques élèves juifs essaient de protester.

Leurs voix isolées se perdent dans le brouhaha de haine et de mépris que leur révolte suscite de tous côtés.

Mis au courant, les parents des protestataires s'adressent au supérieur hiérarchique du très cher frère Léonce. Ils demandent que les propos outrageants et mensongers soient rétractés. Ils demandent en outre que le très cher Frère Léonce soit momentanément éloigné de la jeunesse que ses enseignements corrompent.

Après une série d'entrevues, de marches, de démarches, de contremarches, le Frère Supérieur du Collège Sainte Catherine se résigne à adresser au Président de la Communauté Israélite d'Alexandrie la lettre dont la teneur suit :

"Comme suite à nos deux entretiens de jeudi et vendredi, nous nous faisons un devoir de vous exprimer à nouveau nos très vifs regrets pour l'incident provoqué par un Frère.

Ces mêmes regrets seront exprimés en classe par la direction du Collège.

Nous désapprouvons pleinement, comme je l'espère vous n'en avez jamais douté, et les paroles et l'attitude de ce professeur.

Quant au vœu émis par les membres de votre Conseil – soit l'éloignement du Frère cause de l'incident – il ne nous est pas possible de le réaliser immédiatement. Mais il sera pris en sérieuse considération à la fin de l'année en cours.

J'ose espérer que ce très regrettable et unique incident ne nuira en rien aux bonnes relations que le Collège a entretenues de tout temps, depuis sa fondation, avec la Communauté Israélite qu'il a toujours estimée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations très distinguées.

Le Frère Directeur du Collège : Frère Absalon"

On aura remarqué la cautèle avec laquelle ce texte fut rédigé.

Le Supérieur hiérarchique du très cher Frère Léonce y exprime de très vifs regrets, y désapprouve l'attitude et les paroles du professeur, y assure la Communauté Israélite de sa parfaite estime, – mais n'y rétracte point l'accusation d'assassinat proférée publiquement par le diffamateur.

La question reste posée.

Les jeunes gens devant lesquels le pressoir fut si laborieusement dessiné, peuvent croire mordicus à son existence et déplorer les persécutions dont leur bien-aimé frère Léonce est l'objet.

Ils sont d'autant plus autorisés à nourrir cette créance que le lendemain du jour où la lettre du Frère Absalon a paru dans les journaux, le très cher Frère Léonce a, en pleine classe, désavoué l'initiative de son chef et répudié toute solidarité avec lui.

Je le répète : les partis en présence restent sur leurs positions.

Et si certains juifs considèrent l'incident comme clos¹, c'est que la résignation et la lassitude ont aboli en eux jusqu'au sentiment de légitime réaction ".

Prenons maintenant la lettre d'Elie Antébi daté du 6 juin 1925 adressée au "Président de l'Alliance Israélite Universelle - PARIS" :

"Monsieur le Président,

Vous avez été mis au courant des incidents survenus à Alexandrie le mois dernier ; j'ai donné tous les détails à Mme Danon qui a bien voulu se charger de vous les communiquer. Malgré tout ce qu'écrivent les journaux, l'incident n'est pas clos. Nous sommes journellement insultés dans les Ecoles Congréganistes ; les Maîtres distribuent à leurs élevés des tracts imprimés chez Feron-Vrau, 3 et 5 Rue Bayard et accusant les Juifs de martyriser les jeunes Chrétiens⁴⁵ ou

¹ L'imprimerie Feron-Vrau, 3 et 5 rue Bayard à Paris VIII imprimait une collection de petites brochures de quatre pages dans une collection appelée « la vie des saints ». Par exemple, parmi celles-ci, la brochure 1271 porte le nom de « Le bienheureux André de Rinn, enfant martyrisé par les juifs », fête le 12 juillet. La brochure 1252 raconte la vie de « Saint Vernier ou Werner martyrisé par les juifs à Wesel en Silésie », fête le 19 avril. Et ainsi de suite...

condamnent l'enseignement Laïque (variation française). Nos amis Chrétiens qui se permettent de prendre notre défense, sont poursuivis de la haine des représentants de la France au Caire, cléricaux notoires. Nos conseillers communaux, craignant pour leurs relations mondaines, n'accusent point. Je dois rendre hommage au Consul de France à Alexandrie M. Jurieux, qui nous a bien servis en cette circonstance. Je dois malheureusement vous dire que ni les Membres du Conseil Communal (de la communauté), ni la Loge Bené Berit n'ont fait la moindre démarche pour arrêter cette campagne odieuse ou pour nous obtenir la moindre satisfaction ; ils ont été, le lendemain de l'insulte faite au Judaïsme mondial, à la fête organisée au Collège Ste Catherine. On y remarquait en effet le Président et le vice Président MM. Tuby Bey et Picciotto Bey.

Nous avons pensé qu'il nous appartenait de nous remuer et de travailler pour le Judaïsme. Nous venons de créer un Comité pour la création d'Ecoles Juives ou Laïques dans les divers quartiers de notre ville. Une souscription assurée de la sympathie de qqes parrainages sera ouverte pour la création d'un Lycée Juif, en face du nouveau local de Ste Catherine, à Chatby. Mais ceci sera pour Octobre 1926. En attendant, nous avons décidé la création immédiate pour la rentrée de 1925 Octobre de deux Ecoles, une de garçons et l'autre de filles, à Moharrem Bey, centre Juif, et où l'Ecole Congréganiste a 450 enfants des nôtres.

Votre concours nous sera très précieux et nous ne doutons pas un instant de votre aide et de votre sympathie. Nous aurons besoin d'instituteurs des deux sexes, des professeurs diplômés. Pouvons-nous compter sur vous ? Connaissant les sentiments qui ont toujours animé l'Alliance, nous espérons que vous voudrez bien nous aider dans cette circonstance douloureuse pour le Judaïsme.

Veillez agréer Monsieur le Président ; l'assurance de mes sentiments dévoués ».

La lecture de ces deux documents permet de comprendre ce qui se passe.

D'une part le frère Léonce a publiquement accusé les juifs du crime de meurtre rituel allant jusqu'à schématiser au tableau l'appareil d'extraction du sang, et d'autre part nous apprenons que des feuillets à quatre cotés où nous voyons des enfants, martyrs des juifs, sanctifiés par l'église, feuillets imprimés chez Feron-Vrau, 3 et 5 rue Bayard à Paris, dans la collection *la vie des saints*, sont distribués aux enfants non juifs .

À titre d'exemple voilà ce qu'on peut lire dans de tels feuillets et il faut imaginer l'effet que cela peut produire sur des enfants de 13 à 14 ans :

"En 1882, à l'époque des Pâques juives, à Tisza-Eszlar, petite bourgade de Hongrie, une jeune fille de quatorze ans disparaissait subitement sans qu'on pût en retrouver trace. A quelques jours de là, on découvrait qu'elle avait été saignée et égorgée par les Juifs.

Le fait n'est pas isolé, tant s'en faut, même de nos jours. En cette même année 1882, à Constantinople, un enfant est attiré dans une maison du quartier de Balata où se trouve le ghetto et y est massacré. (Moniteur de Rome, 15 juin 1883)

En 1883, à Smyrne, un enfant de bonne famille est volé aux approches de la Pâque juive, et l'on retrouve son corps percé de mille coups d'épingle.

Presque chaque année voit ce drame se renouveler sur quelque point de l'Europe civilisée.

L'histoire, d'ailleurs, est là pour attester que !e meurtre rituel a été pratiqué par des Juifs talmudistes de tout temps et de tout pays. Le texte de leur loi leur défend d'immoler dans leurs sacrifices des taureaux, des boucs ou des agneaux; mais ils ne se font pas faute d'y substituer, à l'occasion, même à leurs risques et périls, une victime humaine choisie parmi les fils des Gentils, aussi belle et aussi pure que possible : ils prennent son sang pour le mêler à leurs pains azymes, et ils la font périr au milieu de tortures raffinées, afin d'assouvir leur éternelle haine contre le nom chrétien.

Il serait facile, dans ces Vies des Saints, de constituer comme une galerie des jeunes victimes sacrifiées ainsi à la fureur des Juifs. Déjà, nous avons fait connaître Saint Dominique de Val ⁴⁶, crucifié à Saragosse en Espagne (1250) ; Saint-Siméon ⁴⁷ percé à coups d'aiguille et de poignons, à Trente, en Italie (1475). Bien d'autres seraient à passer en revue : en France, saint

Richard de Pontoise, sous le règne de Philippe-Auguste (1180); en Angleterre, saint Guillaume de Norwich (1137); en Suisse, saint Rodolphe de Berne (1287) ; dans le Tyrol, le bienheureux André d'Insprûch (1462); en Bavière, le bienheureux Henri de Munich, pris par les Juifs, en 1345, saigné et percé soixante fois; en Allemagne, saint Vernier ou Werner, de Wesel (1287). "

- A propos de cette dernière et intéressante figure, nous vous proposons de consulter la brochure 1252 Féron-Vrau – La vie des saints – Saint Vernier

Revenons maintenant au déroulement des faits à Alexandrie. Nous en trouvons une bonne description dans la lettre que Mme Danon⁴⁸ adresse le 27 mai 1925 au Président de l'Alliance Israélite Universelle : à la suite de ces incidents une entrevue a eu lieu entre le Frère Absalon, Directeur, et une délégation du Conseil Communal composée de M. Félix Tuby, Président, de J. de Picciotto, vice-président et du baron Félix de Ménasce. Un texte a été mis au point pour être envoyé aux journaux. Or la lettre paraît dans *La Réforme* avec une phrase modifiée. Une très grande émotion s'empare de la population à la suite de cette publication. La population juive d'Alexandrie s'agite, trouvant l'attitude de ses chefs trop faible, trop pusillanime. Par ailleurs les frères menacent d'attaquer la Communauté comme ayant fait un faux. Une altercation violente a lieu entre M. de Ménasce et Picciotto à la suite de laquelle ce dernier donne sa démission de toutes les oeuvres dont il s'occupe. La communauté écrit une lettre d'excuses au Frère Directeur, et en ville, la consternation est grande en voyant la tournure que prennent les choses. Mais un nouvel incident advient le surlendemain de la publication de la lettre de regrets du Frère Absalon. Le frère Léonce se rend à nouveau en classe et dit à ses élèves qu'il désapprouve l'attitude de son supérieur qu'il ne lui reconnaît pas le droit de blâmer, qu'il maintient toutes ses assertions, qu'il est prêt à les répéter, à les prouver, qu'il y croit fermement et qu'en homme d'honneur ils ne se rétractera pas, etc., etc... Deux jeunes écoliers juifs se lèvent, déclarant qu'ils ne resteront pas un instant de plus en classe et quittent le collège. En ville, l'indignation augmente et on prévoit du grabuge à l'assemblée générale convoquée le dimanche pour approuver la gestion financière de la Communauté. (Assemblée du 24 mai 1925).

Mme Danon dans sa lettre du 27 mai 1925 décrit le déroulement de l'Assemblée de la façon suivante :

« ... Je vous envoie également le compte rendu de cette assemblée dont les débats ont révélé le courage et l'énergie des uns, et la lâcheté, le manque de dignité des autres. M. Élie Antébi, directeur de l'école Ménasce, y a prononcé un discours retentissant de même que M. le baron Alfred de Ménasce qui n'a pas hésité à blâmer l'attitude de la Communauté et particulièrement celle de son frère Félix. Ces messieurs du Conseil Communal voulaient tout simplement étouffer l'affaire, déclarer l'incident clos et se contentaient de faire appel à l'union sacrée, au calme, etc. M. Antébi, dont il faut louer hautement l'activité, l'énergie et le courage n'a pas hésité à reprocher publiquement cet attitude passive, déclarant en regardant le baron Félix de Ménasce, qu'il était prêt à sacrifier sa situation pour le bon renom du judaïsme, qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour faire laver l'insulte faite aux juifs du monde entier. Monsieur le baron Alfred de Ménasce ne fut pas moins éloquent, après avoir souligné la gaffe du Conseil Communal il se déclara également prêt à soutenir tous les efforts pour obtenir la réparation du mal fait à notre religion, dût-il pour cela résilier ses fonctions officielles de Ministre de Hongrie. Monsieur Antébi s'est rendu avec une délégation de la Loge Maçonnique chez M. le consul de France auquel ces messieurs ont tenu un langage très ferme, et effectivement, hier, Monsieur le consul a téléphoné à Monsieur Antébi que le frère Léonce a été déplacé et qu'il a quitté l'Égypte. Il paraîtrait que les élèves catholiques du collège Ste Catherine ont manifesté contre ce déplacement, mais je n'ai pas de détails précis sur ce fait.... »

Une lettre suit le 8 juin 1925⁴⁹, qui nous apprend que Messieurs Sciuto, directeur du journal *l'Aurore*, et Caneri du journal *l'Égypte Nouvelle* ont été appelés par les autorités et obligés de déclarer – sous menace d'expulsion - qu'ils n'ont pas voulu attaquer une confession ou une communauté religieuse. Les frères font courir le bruit que le frère Leonce a quitté le pays de son propre gré. La distribution des feuillets illustrant et racontant l'histoire du meurtre rituel à la manière des images d'Épinal continue. Les frères très habilement tentent de semer dans les esprits la croyance qu'il s'agit d'une querelle entre synagogue et chapelle comme l'indique le journal *l'Aurore* du 5 juin 1925. Le maître imprimeur Paul Barbey a reçu un coup de téléphone l'avisant que désormais il n'imprimera ni ne publiera plus rien pour le

compte des frères des Ecoles chrétiennes puisqu'il s'obstine à faire paraître *l'Égypte Nouvelle*. C'est grâce à l'appui du grand rabbin et à la bienveillance du ministre de l'intérieur que M. Canéri n'a pas été expulsé, car en effet au Caire l'agence diplomatique française était toute prête à sévir, le ministre, M. Gaillard et son premier secrétaire le vicomte d'Aumale étant des cléricaux bien connus.

Pour clore ce chapitre, voici la lettre d'un parent d'élève adressée à "Monsieur le Frère Absalon, Directeur du Collège Ste Catherine, Alexandrie."

"Monsieur le Directeur,

J'ai le très vif regret de me voir dans l'obligation de retirer mon fils Rico de votre école, à la suite des incidents fâcheux qui s'y sont produits.

C'était pour moi, en effet, un bien gros sacrifice d'éloigner du foyer paternel un enfant aussi jeune, un enfant de 7 ans à peine, ayant encore besoin de l'affection et des tendres caresses de ses parents. Mais ce sacrifice, je l'avais consenti volontiers eu égard à la sincère et profonde sympathie que j'éprouve pour la langue française, qui est à mes yeux des plus belles, et je tenais à ce que mon fils l'apprît de bonne heure dans un établissement d'essence purement française.

Je m'attendais cependant à ce que les conditions d'existence de mon fils dans votre institution auraient été celles d'une complète harmonie avec ses camarades d'autres cultes, afin que, devenus hommes les uns et les autres, ils pussent vivre en frères, en hommes libres de préjugés de race ou de confession.

Ma déception a été trop grande et l'un des vôtres a porté une bien terrible atteinte à cette espérance. Cela nous montre, à nous autres hommes qui n'appartenons pas à votre religion, combien votre haine pour tout ce qui n'est pas chrétien est profonde et inexpugnable et quelle impitoyable et venimeuse intolérance se cache sous la bonhomie de votre soutane.

Croyez à mes profonds regrets et à l'amertume de ma désillusion, et agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées. – M. B. A. CALAMARO⁵⁰. "

Peu de temps après ces incidents éclate au Caire une nouvelle affaire : celle de Madame Antoinette Morabia décédée à l'hôpital italien du Caire.

V.3. L'affaire Morabia au Caire (Sept. 1925)

Voici quelques extraits de la lettre datée du 30 septembre 1925 que le grand rabbin, Haïm Nahoum, envoie à Monsieur Bigard secrétaire général de l'Alliance Israélite Universelle.

"Je crois utile de vous envoyer sous ce pli deux coupures de journaux juifs locaux ainsi qu'une copie d'un mémorandum adressé par moi au consul de France au Caire au sujet d'un incident extraordinaire qui constitue ici un précédent historique. Il s'agit d'une femme israélite dont le corps a été inhumé au cimetière latin du Caire par les soins d'un père catholique. Il est heureux que par suite de démarches actives nous soyons parvenus à obtenir l'exhumation, en dépit de l'intervention hostile de la part des autorités ecclésiastiques du pays. Je considère cette solution comme une victoire du Judaïsme égyptien, d'autant plus que le cimetière latin étant placé sous la protection de la France est soumis à des règles spéciales d'exterritorialité."

Le mémorandum du grand rabbin envoyé au consul de France fait six pages⁵¹. Voici un extrait après que la famille ait sollicité le grand rabbin pour pouvoir enterrer le corps dans le cimetière israélite :

"Son Eminence le Grand Rabbin se met immédiatement en communication téléphonique avec le père Marcel pour lui demander des explications. Le père Marcel répond à son éminence le grand rabbin :

- 1. que feu Mme Morabia avait depuis longtemps embrassé la religion catholique ;*
- 2. que ses enfants sont élevés à l'orphelinat catholique ;*
- 3. qu'elle était infirmière à l'hôpital italien et qu'en entrant au service du dit hôpital elle avait déclaré être de confession catholique ;*

4. *que du reste, lui, Père Marcel, ne s'était borné qu'à exécuter les dernières volontés de feu Mme Morabia laquelle en présence de quatre gardes et de sa mère avait formulé, avant de mourir, le désir d'être enterré au Cimetière Latin. "*

Vient ensuite la réponse du rabbin et tous les détails du déroulement de l'affaire, de l'exhumation du corps, et sa remise à la famille sous la pression des consuls de France et d'Italie. Les détails de cette affaire ont été publiés dans le journal *Israël* du vendredi 25 septembre 1925, sous le titre, "Autour d'un cadavre" et signé : Docteur Albert Mosséri¹, mais aussi dans le journal *l'Aurore* sous la plume du Grand Rabbin avec comme titre : "l'affaire Morabia, rien ne que les faits, pas de phrases".

V.4. L'Abbé Jean-Marie Cattaoui de Menasce (1932)

En 1932 un nouvel incident viendra remettre aux prises la communauté juive et l'église, et il se passe comme par hasard à l'annexe du collège Ste Catherine.

Les conversions de 1914 ont en effet abouti entre autres à la formation d'un abbé, l'abbé Jean-Marie Cattaoui de Menasce. Ce dernier, après le tollé déclenché par son retour a été obligé de quitter l'Égypte.

Voici quelques lignes d'un article d'Albert Staraselsky publié dans le journal *La Voix Juive* du jeudi 22 septembre 1932 :

"... Ainsi donc l'attitude dont nous ne nous sommes faits le porte-parole, en n'exprimant d'ailleurs que les sentiments d'indignation et de révolte à tout le judaïsme égyptien, aura porté ses fruits. L'abbé Cattaoui de Menasce - qui s'appelle en religion le père Jean-Marie, - ira se livrer ailleurs au pur exercice de sa nouvelle profession. Quant à nous, nous en avons soupé. Il ne laissera pas de regrets en partant pour des rivages occidentaux... Sur le vaisseau qui l'emportera, ce dernier aura le loisir de méditer la sentence du maître qu'il prétend servir et qui dit un jour : malheur à celui par qui le scandale est amené ! "

VI. CONCLUSION

Avec l'arrivée de Mohamed Ali et la suppression progressive du statut de dhimmi de 1805 à 1840, la situation des juifs d'Égypte s'est améliorée petit à petit.

L'Égypte est sous occupation britannique à partir de 1882 lorsque ses forces interviennent pour soutenir le régime du khédivé contre la révolution d'Ahmed Orabi. Malgré cette occupation l'Égypte restera rattachée à l'empire ottoman jusqu'en 1914, date à laquelle elle se transformera en protectorat britannique, l'Angleterre ayant déclaré la guerre à la Turquie. La monarchie est établie par les Anglais en la personne du roi Fouad en 1922, qui régnera jusqu'à sa mort en 1936, date à laquelle l'Angleterre reconnaît l'indépendance de l'Égypte.

À partir du milieu du XIXe siècle une forte immigration de juifs des pays méditerranéens et d'Europe de l'Est vient grossir les rangs de cette communauté qui devient rapidement florissante. Les incidents racistes et antijuifs que nous pouvons constater depuis le règne de Mohamed Ali et jusqu'à la fin des années 1920 sont essentiellement le fait des communautés grecque et chrétienne d'Orient (Syro-libanaise) avec les accusations de meurtre rituel. C'est aussi dans les écoles religieuses des congrégations catholiques françaises et italiennes où sont scolarisés beaucoup d'enfants juifs, que nous assistons souvent à un enseignement très antisémite qui utilise également les clichés habituels des crimes de sang (déicide,

¹ L'affaire fait la première page du journal *Israël* du vendredi 25 septembre 1925, sous le titre, « Autour d'un cadavre » et signé : Docteur Albert Mosséri. Voir aussi *L'Aurore* du même jour : « L'affaire Morabia, rien que les faits, pas de phrases » signé du Grand Rabbin Haïm Nahum

crimes rituels). Nous assistons aussi à des conversions, ou des tentatives de conversions. Il faut constater que cet antisémitisme n'est jamais le fait de coptes ou de musulmans.

Avec la mort du roi Fouad, la reconnaissance internationale de l'Égypte comme État à part entière en 1937, la montée du nationalisme arabe, l'apparition des frères musulmans, les événements sanglants en Palestine entre juifs et arabes, la situation des juifs en Égypte commence à être mise en question. La nouvelle génération de la communauté grecque n'a plus d'animosité envers la communauté juive, elle est elle-même confrontée aux problèmes de nationalisme. La propagande nazie antijuive des années 30 commence à porter ses fruits en se diffusant dans l'ensemble du monde arabe.

C'est dans cette perspective que doivent être abordés les problèmes d'antisémitisme pour la période qui commence en 1936.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

-
- ¹ Archives Nationales, Alexandrie B 1102, 12 décembre 1727 ; 8 juillet 1728 ; 5 janvier 1729.
- ² Niebuhr, *Description de l'Arabie*, I, 65.
- ³ Archives Nationales, Caire, B 1333, 25 novembre 1768 ; B 1334, 6 février 1769.
- ⁴ Jacob Landau, *The Decline of the Jewish Community in Eighteenth-Century Cairo : A New Interpretation in the Light of two Iberian Chronicles* in Shimon Shamir, *The Jews of Egypt*, Westview Press, Boulder and London, p.15-29.
- ⁵ William Lane, *An Account of the Modern Egyptians*, Alexander Gardner publisher, London 1895, pp.557-561.
- ⁶ Antoine Barthélemy Clot-Bey, *Aperçu General sur l'Égypte* en deux volumes, Fortin Masson et Cie, Libraires-Éditeurs, Paris 1840 : Vol.1, p.243-244. Vol. 2, p.139-142.
- ⁷ Rina Cohen, *L'Affaire de Damas et les prémices de l'antisémitisme moderne*, Archives Juives 2001/1, N° 34, p.114-124
- ⁸ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-et-publications/archives-diplomatiques-3512/expositions/expositions-diverses/60e-anniversaire-de-l-etat-d/article/l-affaire-de-damas-1840>
- ⁹ *Firman du sultan Abdul-Meghid*, in Maurice Fargeon, *Les Juifs en Égypte*, imprimerie Barbey, le Caire, 1938, p.164
- ¹⁰ Yves Fédida, *The 1840 Montefiore Census of Jews in Alexandria*. (www.nebidaniel.com).
- ¹¹ Maurice Fargeon, *Les Juifs en Égypte*, imprimerie Barbey, le Caire, 1938, p.165-166.
- ¹² Mohamed Sabry, *L'Empire Egyptien Sous Mohamed-Ali Et La Question D'Orient (1811-1849)*. *Egypte - Arabie - Soudan - Morée - Crète - Syrie - Palestine*, p. 305.
- ¹³ Mohamed Sabry, *L'Empire Egyptien Sous Mohamed-Ali Et La Question D'Orient (1811-1849)*. *Egypte - Arabie - Soudan - Morée - Crète - Syrie - Palestine*, p. 306.
- ¹⁴ Narcisse Leven et Salomon Reinarch, *Cinquante ans d'Histoire*, Alcan, Paris 1911, Vol. 2 p. 127.
- ¹⁵ Norman A. Stillman, *The Jews of Arab Lands*, The jewish publication society of America, 1979, p.426.
- ¹⁶ A.I.U., Égypte, I.C. 1, lettre de Moïse Salomon et Moussa Serussi, à l'A.I.U., Paris, datée de Damanhour 15 septembre 1879. Et aussi : A.I.U., Égypte, II.B. 19, lettre de Matattia Nahman adressée au président de l'A.I.U. et datée : Le Caire, 7 mai 1877.
- ¹⁷ *La foire juive*, in *Revue du Monde Égyptien*, Tome II N^{OS} 9-10, aout-septembre 1922.
- ¹⁸ Lettre en italien traduite par madame Eliane Lumbroso, qui a conservé le style de l'auteur - Robineau - jusque dans ses incorrections.
- ¹⁹ F.O.141/72 numéro 198, lettre du comité de la communauté juive d'Alexandrie au colonel Staton consul général de Grande-Bretagne. La lettre est datée : Alexandrie, 23 mai 1870.
- ²⁰ A.E.R. Série politique, volume 1299 (Égypte), lettre du consul Machiavelli numéro 53/1725 au ministre des affaires étrangères Cairoli, daté : Alexandrie, 1er avril 1880.
- ²¹ Léonce Meyra, *les Grecs d'Alexandrie et la presse française*, imprimerie Lefebvre, Paris 1881.
- ²² Voir le journal de Clémenceau : la justice du 11 avril 1881.

²³ AE, Corr. Pol. des consuls de France, Égypte, 2, f^{os} 66-68, lettre de A. Dobignie à Barthélemy St. Hilaire, datée du 28 mars 1881 d'Alexandrie.

²⁴ *L'affaire Fornaraki à Alexandrie*, Rapport de la commission d'enquête, publié par l'A.I.U., Paris 1881.

²⁵ A.E.R. Série politique, volume 1299 (Égypte), lettre du consul Boccard à Machiavelli de Port-Saïd, datée du 5 février 1882, cette lettre est incluse dans le courrier de Machiavelli au nouveau ministre des affaires étrangères italien, et datée 7 février 1882.

²⁶ AE, Corr. Pol. des consuls de France, Égypte, 2, f^{os} 121-122, lettre de A. Dobignie à Challemel Latour (ministre des affaires étrangères) de Port Saïd datée du 30 avril 1883.

²⁷ F.O. 141/295, numéro 128. Copie de la pétition présentée par les juifs de Port Saïd au khédivé Abbas Hilmi, non datée. Cette copie est reçue au consulat général le 24 avril 1892, on peut imaginer que la lettre datait du 17 avril 1892.

²⁸ Pour 1903 citons la lettre de Somekh de Port-Saïd au président de l'A.I.U., datée du 29 mars 1903. Pour 1908, le *Journal du Caire* du 3 avril 1908.

²⁹ Lettre de S. Somekh au Caire au président de l'AIU à Paris, datée du 17 Octobre 1902.

³⁰ F.O. 78/4310 lettre de David Adès à Baring, cette lettre est incluse dans la lettre numéro 207 de Baring à Salisbury, datée : le Caire, le 27 juin 1890.

³¹ Traduction libre gardant l'esprit du texte en anglais. FO 78/4310, lettre du Caire, datée du 24 juin 1890, de Borg à Baring, accompagnant la lettre numéro 207 de Baring à Salisbury, datée : le Caire, le 27 juin 1890.

³² AIU, Égypte, II.E.35.a. Lettre de J.Danon au président de l'AIU datée du 1 mars 1901.

³³ AIU, Egypte, I.C.9. Lettre de J. Danon au président de l'AIU datée du 22 mai 1903.

³⁴ AIU, Egypte, I.C.19. Lettre de I. Karmona (Imprimeur juif au Caire) à Narcisse Leven (Président de l'A.I.U., Paris), daté du 27 novembre 1904.

³⁵ *Revue Israélite d'Égypte*, 1^{er} décembre 1913, page 345.

³⁶ *Revue Israélite d'Égypte*, 15 février 1914, page 49.

³⁷ *Revue Israélite d'Égypte*, 15 février 1914, page 63.

³⁸ *Revue Israélite d'Égypte*, 1 mars 1914, page 66 et suivantes.

³⁹ *Revue Israélite d'Égypte*, 15 mars 1914, pages 81-84, cet article constitue l'éditorial.

⁴⁰ *Revue Israélite d'Égypte*, 15 mai 1914, pages 149-153.

⁴¹ Voir à ce propos la lettre de Narcisse Leven daté de Paris, le 26 juin 1914 et adressée à Monsieur le grand rabbin Della Pergola. Voir aussi les deux conférences de Nassim Salama : *Leur tolérance*, dans la *Revue Israélite d'Égypte* du 1 juin 1914, pages 166-169 et du 15 juin 1914, pages 177-180.

⁴² *Revue Israélite d'Égypte*, 15 mars 1914, pages 81.

⁴³ Archives de l'AIU, Égypte.

⁴⁴ Edgar Sid, *Les derniers juifs d'Égypte*, Edition Nahar Misraïm, page 100.

⁴⁵ N° 969 de la Collection.

⁴⁶ N° 359 de la Collection.

⁴⁷ N° 359-1693 de la Collection

⁴⁸ Lettre manuscrite de cinq pages de Mme Danon au président de l'alliance Israélite Universelle, datée d'Alexandrie le 27 mai 1925 et portant la référence : AIU, Égypte, carton 639, numéro 6929/6.

⁴⁹ Lettre manuscrite de quatre pages de Mme Danon au président de l'Alliance Israélite Universelle, datée d'Alexandrie le 8 juin 1925 et portant la référence : AIU, Égypte, numéro 6949/5.

⁵⁰ *L'Égypte Nouvelle*, 20 juin 1925, pages 789/790.

⁵¹ Lettre de six pages, portant la référence : AIU, Égypte, numéro 7107/4.